

8.10 MAIN-D'ŒUVRE ET ÉCONOMIE

La Main-d'œuvre et l'économie désignent le marché du travail ainsi que la disponibilité, l'emploi, le revenu d'emploi et le revenu d'entreprise, et leur effet environnemental global sur les taxes et les indicateurs tels que le produit intérieur brut (PIB). La Main-d'œuvre et l'économie est une composante valorisée de l'environnement (CVE) précieuse parce que le Projet créera des avantages pour les économies locale, régionale et provinciale lors de la Construction et de l'Exploitation sous forme de dépenses, de création d'emploi, de taxation, de redevances et d'autres avantages¹ directs, indirects et secondaires. Ces avantages se traduiront également par les effets négatifs possibles de l'emploi et des dépenses sur l'environnement qui peuvent nécessiter une gestion afin d'optimiser le profit global.

Les effets positifs et négatifs possibles de l'environnement sur la Main-d'œuvre et l'économie ont été l'objet d'intérêt et de consultation à la fois publics et réglementaires, ce qui a servi à déterminer la portée de l'évaluation. L'exigence d'évaluer les effets environnementaux du Projet sur la Main-d'œuvre et l'économie fait partie des Instructions finales (ME NB 2009) et du Cadre de référence (Stantec 2012a) du Projet.

Le Projet a le potentiel d'entraîner des effets environnementaux résiduels négatifs sur la main-d'œuvre et l'économie en créant une augmentation de la demande en main-d'œuvre, biens et services. Si jamais la demande de main-d'œuvre qualifiée du Projet devait dépasser l'offre, la concurrence sur le marché du travail pourrait entraîner l'inflation des salaires et des pénuries de main-d'œuvre. De même, la demande de biens et de services associés au Projet a le potentiel de dépasser la capacité d'approvisionnement des collectivités locales et régionales, entraînant l'inflation des prix et la réduction de la disponibilité de biens et de services pour d'autres projets et secteurs économiques. Toutefois, il est prévu que l'offre de main-d'œuvre, de biens et de services existante et prévue suffise pour répondre aux demandes du Projet et à celles d'autres projets ou activités à venir.

Le Projet offrira des avantages considérables aux économies locale, régionale et provinciale grâce à la création d'emploi, de revenu, de taxes et de PIB. Ces avantages résultent directement de la réalisation du Projet, tandis que les avantages indirects et secondaires se traduiront sous forme de retombées économiques associées au Projet. Une estimation des retombées économiques créées par le Projet a été effectuée à l'aide d'un modèle économique (Ecotec 2013) qui crée des projections de dépenses associées au Projet à travers les économies régionale, provinciale et nationale. Ce modèle permet d'estimer que l'emploi direct pour la construction (2 ans) et l'exploitation (27 ans) atteint 9 826 années-personnes sur sa durée de vie totale, dont plus de 90 % seront créées au Nouveau-Brunswick. En incluant les emplois directs, indirects et secondaires, le projet permettra de créer l'équivalent d'environ 32 619 années-personnes d'emplois, dont 16 406 années-personnes directement au Nouveau-Brunswick.

¹ Les avantages économiques directs sont la création d'emploi et les dépenses associées aux activités sur le site du Projet, p. ex., l'emploi des travailleurs durant la construction et des employés durant l'Exploitation, ainsi que les dépenses en capital et d'exploitation associées au Projet.

Les avantages économiques indirects sont la création d'emploi et les dépenses résultant de contrats passés avec les fournisseurs qui ne travaillent pas sur le site du Projet. Cela représente le total des avantages économiques découlant des achats interentreprises.

Les avantages économiques secondaires découlent des dépenses de consommation des salariés de toutes les entreprises qui bénéficient des retombées économiques directes et indirectes du Projet.

Le PIB direct, indirect et secondaire produit au cours de la durée de vie du Projet est estimé à 5,91 milliards \$, dont 3,75 milliards \$ (63,5 %) contribuent directement à l'économie du Nouveau-Brunswick. Les montants de PIB direct, indirect et secondaire produit par le Projet au Nouveau-Brunswick seront d'environ 2,76 milliards \$, 474,4 millions \$ et 522,6 millions \$, respectivement.

Le Projet contribuera également de manière substantielle aux recettes fiscales fédérales et provinciales. Le Projet produira au total un montant estimé à 1,78 milliards \$ en taxes au cours de sa durée de vie, dont 742,9 millions \$ (41,7 %) bénéficieront à la province du Nouveau-Brunswick.

Vu l'ampleur de ces avantages économiques, comme il sera démontré dans les sections secondaires qui suivent, le Projet devrait avoir des effets environnementaux positifs significatifs sur l'économie durant la construction et l'exploitation. Durant le déclassement, la remise en état et la fermeture, il y aura des effets environnementaux positifs mineurs qui se traduiront par certains emplois supplémentaires. Toutefois, ces effets environnementaux ne sont pas considérés comme étant importants en raison de l'ampleur réduite des avantages économiques.

Les effets environnementaux négatifs possibles sur un changement de l'économie lié à l'inflation locale des prix et l'offre locale de biens et de services sont évalués et ils ne sont pas considérés comme étant importants pour toutes les phases du Projet. Il est prévu que la capacité d'activité économique des économies locale, régionale et provinciale soit en mesure de répondre à la demande de biens et de services du Projet. Alors que le Projet créera d'importants avantages économiques en accordant des contrats à des entreprises à l'intérieur de la ZLE et dans le reste de la province, il est prévu que la demande de biens et de services nécessaires au Nouveau-Brunswick ne puisse pas dépasser l'offre ou entraîner l'inflation des prix ou la pénurie de biens et de services.

Les effets environnementaux négatifs sur un changement de la main-d'œuvre (c.-à-d., inflation des salaires et pénurie de main-d'œuvre) sont considérés comme étant non importants pour toutes les phases du Projet. Étant donné les conditions du marché du travail dans la ZLE et l'intérêt local aux possibilités d'emploi exprimé par les activités de consultation, il est prévu qu'il y ait une offre de main-d'œuvre considérable dans la ZLE pour toutes les phases du Projet. En outre, tandis que SML entend promouvoir une stratégie d'emploi locale dynamique, il est prévu que le Projet emploie également des Néo-Brunswickois (comprenant les Premières nations) de l'extérieur de la région. À ce titre, il n'est pas prévu que la demande de main-d'œuvre du Projet entraîne un marché du travail particulièrement concurrentiel pouvant entraîner une inflation des salaires ou des pénuries de main-d'œuvre.

8.10.1 Portée de l'évaluation

La présente section secondaire définit la portée de l'évaluation environnementale de la main-d'œuvre et de l'économie en tenant compte de la nature du cadre réglementaire, des enjeux établis lors des activités de participation du public, des intervenants et des Premières nations, des interactions possibles entre le Projet et la CVE, ainsi que des connaissances existantes.

8.10.1.1 Justification de la sélection de la composante valorisée de l'environnement, du cadre réglementaire et des enjeux soulevés durant les séances de participation

La Main-d'œuvre et l'économie désignent le marché du travail ainsi que la disponibilité, l'emploi, le revenu d'emploi et le revenu d'entreprise, et leur effet environnemental global sur les taxes et les indicateurs tels que le PIB de la province. La Main-d'œuvre et l'économie est une CVE parce que ces composantes socio-économiques sont les principaux moyens par lesquels le Projet produira des avantages pour les économies locale, régionale et provinciale. Cela comprend les effets directs des dépenses du Projet (essentiellement la main-d'œuvre, les biens et les services) et leurs effets multiplicateurs sur l'ensemble de l'économie, ainsi que les contributions au PIB et aux recettes fiscales de la province. Les dépenses liées au Projet, combinées aux dépenses par des gens qui obtiennent des gains d'emploi directs, indirects ou secondaires découlant du Projet, auront des retombées considérables pour les économies locale, régionale et provinciale. À l'inverse, si la demande de main-d'œuvre du Projet n'est pas gérée et atténuée, le Projet pourrait avoir une pression sur le marché du travail local telle qu'elle entraînerait une pénurie de main-d'œuvre ou une inflation des salaires locale.

Les Instructions finales (ME NB 2009) et le Cadre de référence du Projet (Stantec 2012a) exigent l'évaluation des effets environnementaux de la Main-d'œuvre et de l'économie et des autres effets socio-économiques du Projet. Plus précisément, les Instructions finales exigent une évaluation de « *la création directe et indirecte d'emplois en ce qui a trait à la construction et à l'exploitation de cette installation. La disponibilité et l'utilisation possible de travailleurs qualifiés et non qualifiés dans le secteur local pour répondre aux exigences de l'emploi devraient être décrites, de même que les prévisions d'augmentation de la population du secteur environnant alors que les emplois vacants sont attribués* ». Elles stipulent également que « *une étude des retombées socio-économiques de la durée de vie totale de la mine dans les communautés environnantes doit être effectuée par une personne qualifiée; l'étude doit notamment aborder les répercussions de la fermeture de la mine, inattendue ou non, donnant l'exemple d'autres projets d'exploitation minière au besoin* ». La présente section étudie les questions touchant la Main-d'œuvre et l'économie. La version finale des Instructions finales exige également l'évaluation des effets environnementaux du Projet sur les activités locales de tourisme et de loisirs, les valeurs des propriétés locales et les effets sur les industries comme les industries des activités récréatives, commerciales et de pêche Autochtones. La présente section étudie également ces questions en ce qui a trait à la Main-d'œuvre et à l'économie, étant donné qu'ils font partie intégrante des économies locale, régionale et provinciale dans lesquelles le Projet sera situé.

Durant les activités de participation publique de Northcliff/SML, le public a soulevé plusieurs questions liées à la Main-d'œuvre et l'économie, qui a servi à établir la portée de l'évaluation pour cette CVE. Les enjeux comprenaient les avantages économiques possibles du Projet; en particulier les occasions d'emploi et d'affaires locales et régionales, ainsi que les possibilités d'emploi et de marchés pour les Premières nations. Le public est préoccupé par la possibilité d'inflation, c.-à-d., lorsque la demande de main-d'œuvre, de biens et de services du Projet dépasserait l'offre, ce qui entraînerait l'inflation des prix et des salaires et peut affecter les autres employeurs et entreprises. Il est également préoccupé par le fait que le Projet créerait une demande de main-d'œuvre, de biens et de services de grande échelle durant la Construction et l'Exploitation mais qui prendrait fin à la fermeture du Projet, ce qui entraînerait une économie « en dents de scie » (c.-à-d., une période de niveaux élevés d'avantages économiques associés au Projet suivie d'un brusque déclin économique lors de la fermeture du Projet). En même temps, les possibilités d'emplois directs et indirects que le Projet peut apporter (en particulier dans les

communautés à proximité du Projet) suscitent l'intérêt et l'enthousiasme, en plus des appels d'offres et autres occasions économiques indirectes ou secondaires pour les entreprises locales et régionales. La présente section étudie ces questions en ce qui a trait à la Main-d'œuvre et l'économie.

Pendant les activités de participation des Autochtones menées par Northcliff/SML pour le Projet, les Premières nations ont démontré de l'intérêt pour la formation, les emplois et les possibilités d'affaires liés au Projet.

8.10.1.2 Sélection des effets environnementaux et des paramètres mesurables

L'évaluation environnementale de la Main-d'œuvre et de l'économie s'intéresse en particulier aux effets environnementaux suivants :

- Changement de la main-d'œuvre; et
- Changement de l'économie.

Le Changement de la main-d'œuvre est un effet environnemental parce que les activités et les ouvrages physiques associés à la construction, à l'exploitation ainsi qu'au déclassement, remise en état et fermeture du Projet créera des emplois directs, indirects et secondaires, entraînant une augmentation de la demande de, et de la concurrence pour, la main-d'œuvre.

Le Changement de l'économie est un effet environnemental, parce que les effets sur l'emploi et les affaires directs, indirects et secondaires du Projet (y compris les dépenses, les recettes fiscales et les redevances, entre autres) contribueront aux économies locale, régionale et provinciale.

Les paramètres mesurables servant à évaluer chaque effet environnemental présenté ci-dessus, ainsi que la justification de leur sélection, sont fournis dans le tableau 8.10.1.

Tableau 8.10.1 Paramètres mesurables pour la main-d'œuvre et l'économie

Effet environnemental	Paramètre mesurable	Justification de la sélection du paramètre mesurable
Changement de la main-d'œuvre	La disponibilité de la main-d'œuvre au Nouveau-Brunswick, en particulier dans le comté de York et la portion Est du comté de Carleton (nombre de travailleurs)	Les effets du Projet sur les emplois directs, indirects et secondaires placeront une pression supplémentaire sur les marchés du travail local et régional, mais ils contribueront à l'économie locale et régionale.
Changement de l'économie	Revenu et taxes (\$)	Les effets directs, indirects et secondaires des dépenses du Projet, de concert avec les taxes et les redevances d'entreprise, contribueront aux recettes fiscales des municipalités et de la province.
	Produit intérieur brut (PIB) (\$)	Le PIB fournit une mesure générale des effets économiques du Projet sur le Nouveau-Brunswick.
	Valeur des contrats octroyés aux entreprises du Nouveau-Brunswick (en dollars)	Les contrats du Projet accordés aux entreprises du Nouveau-Brunswick contribueront à l'économie de la province.

Tout au long de la présente section, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars canadiens (\$).

8.10.1.3 Limites temporelles

Les limites temporelles de l'évaluation des effets environnementaux possibles du Projet sur la Main-d'œuvre et l'économie comprennent les phases de Construction, d'Exploitation ainsi que de Déclassement, de remise en état et de fermeture (y compris l'Après-clôture) du Projet. Des effets environnementaux possibles de la Main-d'œuvre et de l'économie se produiront à toutes les phases du Projet.

8.10.1.4 Limites spatiales

Les limites spatiales de l'évaluation des effets environnementaux en ce qui concerne la Main-d'œuvre et l'économie sont :

Zone d'aménagement du projet (ZAP) : La ZAP (Figure 8.10.1) La ZAP est la zone primaire du Projet et correspond à la zone de perturbations physiques associée à la construction et à l'exploitation du Projet. Plus précisément, la ZAP se compose d'une superficie d'environ 1 253 hectares, comprenant le puits à ciel ouvert, l'usine de traitement du minerai, les zones de stockage, l'usine de traitement des résidus, la carrière, le chemin pare-feu relocalisé et la nouvelle route d'accès au site du Projet, ainsi que des lignes de transport d'énergie nouvelles et relocalisées. La ZAP est la zone qui constitue l'empreinte au sol physique du Projet, telle que décrite au chapitre 3.

Zone locale de l'évaluation (ZLE) : La ZLE englobe la superficie maximale prévue ou mesurée avec un degré raisonnable de précision et de confiance sur laquelle les effets environnementaux liés au Projet se produiront. Pour la Main-d'œuvre et l'économie, la ZLE (Figure 8.10.1) est définie comme étant le comté de New York et le comté de Carleton, au centre du Nouveau-Brunswick. Cette zone comprend la ville de Fredericton, la paroisse de Stanley (y compris le village de Stanley), la paroisse de Douglas (y compris les communautés de Burtt's Corner et Napadogan) et la paroisse d'Aberdeen (y compris la communauté de Juniper), le village de Millville et les villes de Woodstock, Hartland et Nackawic. En ce qui concerne les effets environnementaux positifs sur l'Économie, pour laquelle certains paramètres mesurables (p. ex., PIB et taxes) sont mesurés au niveau de la province, la ZLE s'étend nécessairement à la province du Nouveau-Brunswick.

Zone régionale de l'évaluation (ZRE) : La ZRE est la zone dans laquelle les effets environnementaux du Projet peuvent se chevaucher ou s'accumuler avec les effets environnementaux d'autres projets ou activités passés, présents ou à venir. Pour la Main-d'œuvre et l'économie, la ZRE est la province du Nouveau-Brunswick. La mesure dans laquelle les effets environnementaux cumulatifs de la Main-d'œuvre et de l'économie peuvent survenir dépendent des conditions socio-économiques et du type et de l'emplacement des autres activités ou projets passés, présents ou à venir raisonnablement prévisibles qui ont été ou seront réalisés, tels que définis dans la ZRE.

8.10.1.5 Limites administratives et techniques

Les économies locale et provinciale peuvent toutes deux subir les effets environnementaux du Projet sur l'emploi, les revenus, les recettes fiscales, la production économique et l'offre de main-d'œuvre. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est le premier responsable de la gestion de l'économie de la province et de son développement économique ainsi que de la main-d'œuvre de l'ensemble du Nouveau-Brunswick. En outre, le gouvernement du Canada et les divers gouvernements municipaux

dans la ZLE ont une part de responsabilité en ce qui concerne les stratégies en matière d'emploi et de développement économique dans leurs régions.

Les effets environnementaux possibles sur la main-d'œuvre et l'économie sont évalués à l'aide de modèles, de données et de documents statistiques. Les conditions existantes ont été caractérisées principalement à l'aide de renseignements fournis par Statistique Canada et d'autres organismes en ce qui concerne les données disponibles sur la population, la main-d'œuvre et d'autres facteurs socio-économiques, supplémentées par des renseignements obtenus au moyen d'entrevues avec des intervenants. Un modèle économique breveté d'entrée-sortie (EcoTec 2013) a été utilisé pour estimer les changements au niveau du PIB, de l'emploi et des recettes fiscales à partir des renseignements disponibles au sujet du Projet.

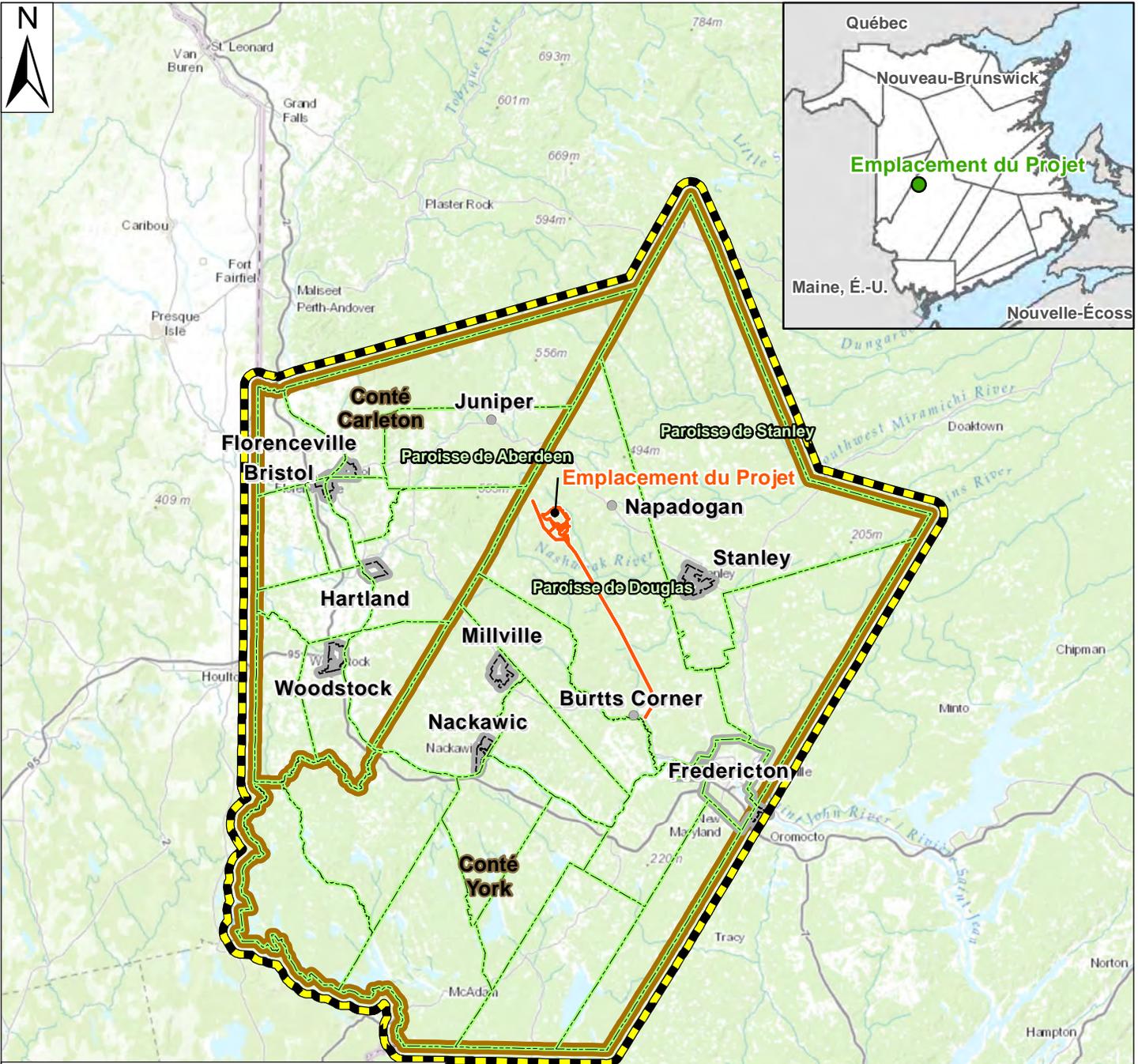
Les limites techniques de la Main-d'œuvre et de l'économie comprennent les juridictions définies par Statistique Canada et d'autres organismes pour les données disponibles sur la population, la main-d'œuvre et les autres facteurs socio-économiques qui ne sont pas nécessairement compatibles avec les limites de la ZLE. Le niveau de détail géographique pour la description des conditions existantes de certains facteurs dépend de l'agrégation des données pour les collectivités et les régions dans les sources de données d'origine. Cela peut limiter l'évaluation de certains effets environnementaux au niveau régional ou provincial plutôt qu'au niveau de la ZLE. La disponibilité opportune de renseignements pertinents au sujet de la Main-d'œuvre et de l'économie de sources primaires ou secondaires a pour effet d'en limiter l'analyse. En particulier, les renseignements supplémentaires obtenus grâce à des entrevues avec les parties prenantes ne sont souvent pas vérifiés ni reproductibles. Les incertitudes inhérentes de la technique de modélisation entrée-sortie peuvent également représenter une limite technique pour l'évaluation.

8.10.1.6 Critères d'importance des effets environnementaux résiduels

L'évaluation de la Main-d'œuvre et de l'économie tient compte de la direction, l'ampleur, l'étendue géographique, la durée et la fréquence des effets du Projet sur l'environnement. Il tient également compte du contexte socio-économique, dans la mesure où il prend en compte le degré auquel la zone a été précédemment soumise à des activités de type semblable, et donc pourrait avoir élaboré des méthodes de gestion de ces activités.

Pour la Main-d'œuvre et l'économie :

- un effet environnemental résiduel positif important du Projet se produit si le Projet entraîne une forte augmentation des emplois directs, indirects et secondaires, des revenus d'emploi, des revenus d'entreprise et des recettes fiscales provinciales au cours de la durée de vie du Projet dans la ZRE; ou
- un effet environnemental résiduel négatif important du Projet se produit si le Projet entraîne une hausse plus marquée des prix et des salaires dans la ZLE que dans l'ensemble de la province, ou dans le cas où la demande de biens et de services dépasse l'offre disponible, au cours de la durée de vie du Projet.



Path: V:\01218\active\121810356\gismapping\mxd\laia18_10_labour_economy\frnch\fig_8_10_1_20130420_laia_fr_nl.mxd

Légende

-  Zone d'aménagement du projet (ZAP)
-  Zone locale de l'évaluation (ZLE)
-  Limites de la paroisse
-  Limites municipales
-  Limites du comté

Sources: Esri, DeLorme, HERE, TomTom, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, and the GIS User Community

REMARQUE : CE DESSIN ILLUSTRE DES RENSEIGNEMENTS DE SOUTIEN PROPRES À UN PROJET STANTEC ET NE PEUT SERVIR À D'AUTRES FINS.

Zone d'aménagement du projet (ZAP) et Zone locale de l'évaluation (ZLE) pour la main-d'œuvre et l'économie Projet Sisson : Rapport d'évaluation d'impact sur l'environnement (EIE), Napadogan, N.-B.	Échelle :	Projet n° :	Source des données :	Fig. n° :	
	1:1,100,000	121810356	SNB NRCAN, ESRI	8.10.1	
Client: Sisson Mines Ltd.	Date: (jj/mm/aaaa)	Des. par:	Appr. par :		
	08/01/2015	JAB	DLM		

Prenez note que dans certains cas, les effets environnementaux résiduels pourraient être à la fois positifs et négatifs. C'est le cas notamment lorsque le Projet affecte des groupes distincts de manières différentes.

8.10.2 Conditions existantes

Cette section secondaire décrit les conditions existantes pour la Main-d'œuvre et l'économie au Nouveau-Brunswick ainsi qu'à l'intérieur de la ZLE (c.-à-d., comtés de New York et de Carleton). La description des conditions existantes aborde la démographie, offre un aperçu des économies locale et provinciale et décrit les conditions de la main-d'œuvre. Les conditions existantes en ce qui concerne la Main-d'œuvre et l'économie reflètent de manière intrinsèque les projets et les activités qui ont été exécutés ou sont en cours d'exécution dans la ZLE et la ZRE.

8.10.2.1 Démographie

La section 6.4.1 examine brièvement la situation démographique. En 2011, la population du Nouveau-Brunswick s'élevait à 751 171 personnes. Cela représente une augmentation de la population de 2,9 % par rapport à 2006 (Statistique Canada 2012a). Les augmentations de la population entre 2010 et 2011 sont attribuables à une augmentation de l'immigration, puisque le taux d'accroissement démographique naturel (naissances moins décès) continue à diminuer (MF NB 2012).

La population de la province vieillit et l'âge médian au Nouveau-Brunswick a augmenté, passant de 38,6 à 43,7 ans entre 2001 et 2011 (Statistique Canada 2002a, 2007a). En date de 2006, la population autochtone du Nouveau-Brunswick s'élevait à 17 655 personnes. La population de minorités visibles de la province s'élevait à 13 345 personnes en 2006 (Statistique Canada 2007a).

Les populations des comtés de New York et de Carleton ont également augmenté entre 2006 et 2011. En 2011, la population du comté de York était de 97 238 personnes, marquant une hausse de 8,0 % par rapport à 2006 (Statistique Canada 2012b). La population du comté de Carleton a augmenté de 1,5 % entre 2006 et 2011, passant à 27 019 personnes (Statistique Canada 2012c).

La proportion de la population du Nouveau-Brunswick vivant dans les comtés de York et de Carleton est en augmentation. En 2006, environ 15,9 % de la population du Nouveau-Brunswick vivait dans ces deux comtés. En 2011, la population combinée des comtés de York et de Carleton était de 124 255 personnes, ce qui représente 16,5 % de la population de la province. La population de Fredericton, la plus grande collectivité de la ZLE, a également augmenté entre 2006 et 2011, passant de 50 535 personnes à 56 224 personnes (soit une augmentation de 11,3 %) (Statistique Canada 2012d).

8.10.2.2 Économie

Un résumé de l'économie du Nouveau-Brunswick ainsi que de la ZLE est offert à la section 6.4.2. De plus amples renseignements sont offerts ci-dessous.

8.10.2.2.1 Nouveau-Brunswick

Le développement des ressources naturelles domine l'économie du Nouveau-Brunswick. Les forêts occupent environ 6,1 millions d'hectares (85 %) du territoire de la province, et la foresterie est depuis longtemps un pilier économique. Toutefois, le secteur est devenu moins important pour l'économie globale de la province au cours de la dernière décennie. La fermeture de plusieurs scieries et usines de pâtes et papiers, dont deux grandes scieries situées à proximité du Projet, a entraîné une baisse de la croissance de l'emploi de ce secteur. L'exploitation minière et l'exploitation pétrolière et gazière sont également importantes, avec des perspectives de croissance à l'avenir.

Le PIB du Nouveau-Brunswick a augmenté de façon constante entre 2001 et 2010 (Tableau 8.10.2). De 2006 à 2010, l'augmentation a été d'environ 14 %. En 2010, le Nouveau-Brunswick donnait l'exemple au pays en matière de croissance des ventes en exportation et en fabrication, et la croissance économique réelle a augmenté de 2 % cette année-là. Cette croissance est attribuable au prix élevé de l'énergie, la production du nouveau terminal de GNL de Canaport et la croissance des exportations de potasse. Toutefois, l'économie de la province traîne de la patte dans d'autres domaines. Le Nouveau-Brunswick a été l'une des deux seules provinces affichant un déclin de l'emploi total en 2010, tandis que la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne et des ventes au détail n'ont pas su garder la cadence du reste du pays (MF NB 2011).

Tableau 8.10.2 Produit intérieur brut (PIB), Nouveau-Brunswick, 2001 à 2010

Indicateur économique	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
PIB (millions \$)	20 684	21 169	22 366	23 672	24 716	25 847	27 044	27 499	27 920	29 448

Source : Statistique Canada (2011).

La croissance économique a ralenti au cours de 2011, avec une augmentation réelle du PIB de 0,1 % en 2010 (MF NB 2012). Le marché de l'emploi provincial a été faible en 2011, avec la perte de 4 000 emplois, alors que les gains d'emplois à temps partiel n'ont pas suffi à compenser les pertes d'emplois à temps plein (MF NB 2012).

Les principaux secteurs d'emploi sont :

- l'exploitation minière, l'énergie ainsi que le pétrole et le gaz;
- la pêche commerciale et l'aquaculture;
- l'agriculture;
- l'exploitation forestière;
- le tourisme; et
- le secteur militaire.

8.10.2.2.2 Comté de York

La plus grande collectivité dans le comté de York est la ville de Fredericton. D'autres collectivités dans le comté de York comprennent la ville de Nackawic, les villages de Stanley et de Millville ainsi que les collectivités de Burtts Corner, Napadogan et d'autres petites localités.

L'économie du comté de York est centrée principalement sur la région métropolitaine de Fredericton, qui abrite de nombreuses collectivités et régions rurales voisines. Les régions urbaines du comté de York ont des économies axées sur les services et dominées par les secteurs des soins de santé, de l'éducation, de la fonction publique, du commerce de détail, de la finance et de l'assurance. Les zones rurales du comté de York (comme les collectivités dans les ZLE autres que Fredericton) ont une économie dont les forces motrices sont la foresterie, l'exploitation minière et l'agriculture mixte. Le secteur de la foresterie, bien qu'il perde du terrain depuis quelques années, demeure également l'un des principaux employeurs dans le centre du Nouveau-Brunswick (Enterprise New Brunswick 2011). Stanley en particulier est un centre local de la ZLE mais possède une connexion solide à Fredericton en tant que cité-dortoir. Millville et Napadogan sont véritablement des municipalités à caractère rural et leur économie est dominée par le secteur de la foresterie.

L'activité économique du comté est largement concentrée dans la ville de Fredericton. La région du Grand Fredericton a connu une croissance soutenue au cours de la dernière décennie (Stantec 2012i). En janvier 2012, la région du Grand Fredericton comptait 5 524 entreprises, dont les principales œuvrent dans les secteurs suivants : autres services (à l'exception de l'administration publique), commerce de détail, services professionnels, scientifiques et techniques ainsi que soins de santé et assistance sociale (Ville de Fredericton 2011). Vu que Fredericton est la capitale de la province, son économie est étroitement liée au secteur public.

8.10.2.2.3 Comté de Carleton

La plus grande collectivité dans le comté de Carleton est la ville de Woodstock. D'autres collectivités dans le comté de Carleton comprennent la ville de Hartland, le village de Florenceville-Bristol ainsi que la collectivité de Juniper et d'autres petites localités.

Les activités économiques clé du comté de Carleton comprennent l'agriculture et la transformation de produits alimentaires, la foresterie et les produits du bois à valeur ajoutée, la fabrication de métal ainsi que le transport. Une forte croissance du secteur de vente au détail et des services a été enregistrée à Woodstock, à Hartland et à Florenceville-Bristol (Enterprise Carleton Region 2011).

Le secteur agricole du comté de Carleton produit des pommes de terre, des céréales, du soja et d'autres cultures. La région contient également une usine et des installations de distribution de produits chimiques de spécialité, des concessionnaires de matériel agricole, des entrepreneurs spécialisés et des cabinets d'experts-conseils (Enterprise Carleton Region 2011). Le comté de Carleton fait partie de la « ceinture de pommes de terre » de la province. L'industrie locale de la pomme de terre contribue environ 1,3 milliard \$ à l'économie du Nouveau-Brunswick chaque année (Enterprise Carleton Region 2011).

Le secteur manufacturier du comté de Carleton emploie plus de personnes que toute autre industrie, et les prévisions portent à croire qu'il connaîtra une importante croissance à l'avenir (Enterprise Carleton Region 2011).

8.10.2.3 Main-d'œuvre

Un résumé de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick ainsi que de la ZLE est offert à la section 6.4.3. De plus amples renseignements sont offerts ci-dessous.

8.10.2.3.1 Nouveau-Brunswick

Les indicateurs du marché du travail ont démontré une amélioration des conditions d'emploi au Nouveau-Brunswick entre 2001 et 2006 (Stantec 2012i). En 2006, la population active de la province totalisait 382 970 personnes (Tableau 8.10.3). Durant la période de 2001 à 2006, l'emploi dans la province a crû; le nombre de personnes occupant un emploi a augmenté de 6 %, passant de 325 330 personnes à 344 770 personnes. Le taux de participation dans la province a atteint 63,7 % en 2006, soit une augmentation nominale de 63,1 % en 2001 (Statistique Canada 2002a; 2007a).

Tableau 8.10.3 Caractéristiques de la population active : New Brunswick, comtés de York et de Carleton, 2006

Emplacement	Population totale âgée de 15 ans et plus	Population active	Détenteurs d'emploi	Taux de participation (%)	Taux d'emploi (%)	Taux de chômage (%)
Total de la province	601 420	382 970	344 770	63,7	57,3	10,0
Comté de York	75 040	50 830	47 145	67,7	62,8	7,3
Comté de Carleton	21 390	14 105	13 140	65,9	61,4	6,8

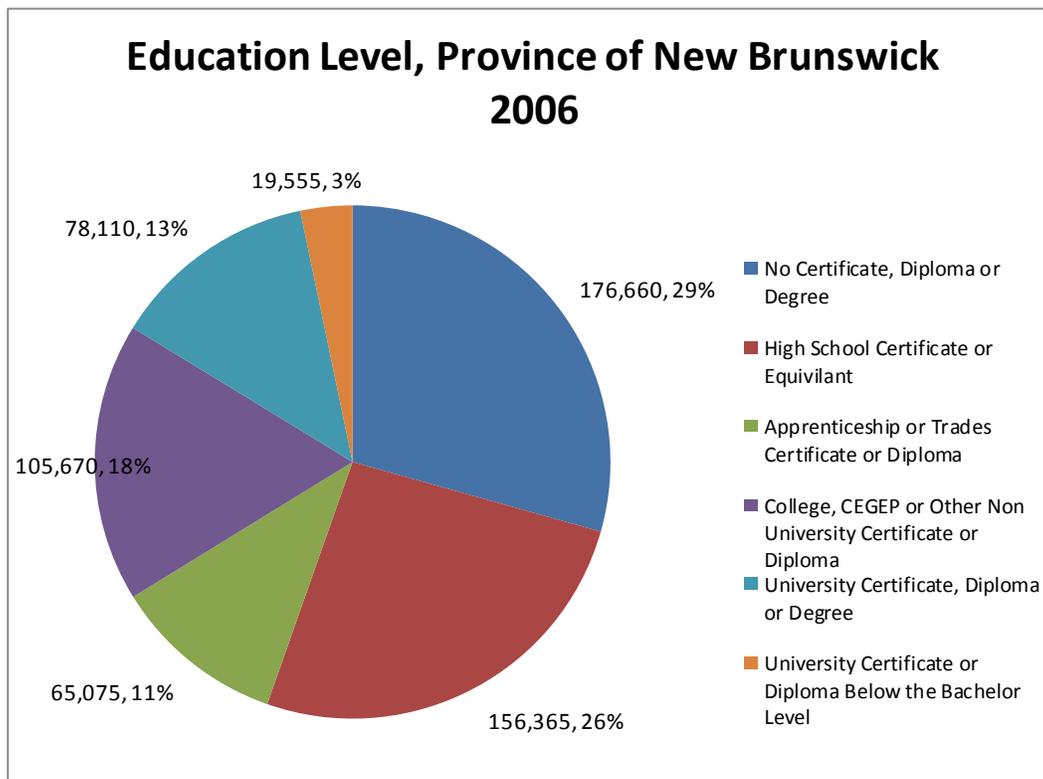
Source : Statistique Canada (2007a); (2007b); (2007c).

La majorité de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick travaille dans les domaines des services et des métiers (Stantec 2012i). En 2006, la population active de la province était concentrée dans trois principales occupations : ventes et services (26,0 %), services aux entreprises (18,0 %) et métiers et transport (16,4 %). Les secteurs de services représentaient plus du quart de tous les emplois de la province en 2006 (Statistique Canada 2007a).

Le secteur de la construction est une source importante d'emplois au Nouveau-Brunswick, fournissant 8,0 % de tous les emplois dans la province en 2011. En 2011, la main-d'œuvre de construction au Nouveau-Brunswick comptait 32 900 personnes, dont 28 100 employés, résultant en un taux de chômage relativement élevé de 14,6 %. À titre de comparaison, le taux de chômage de toutes les industries s'établissait à 9,5 % en 2011 (Groupe d'action de développement de carrière du Nouveau-Brunswick 2012).

Les prévisions de l'industrie indiquent que, bien que les activités dans le secteur de la construction au Nouveau-Brunswick diminueront progressivement de 10 % entre 2012 et 2020, l'emploi dans le secteur de la construction devrait rester stable (Conseil sectoriel de la construction 2012).

La figure 8.10.2 illustre les niveaux d'éducation et de formation au Nouveau-Brunswick en 2006. En 2006, 29 % de la population adulte de la province n'a pas terminé ses études secondaires (Figure 8.10.2), et 13 % avait un certificat ou un diplôme d'études universitaires (Statistique Canada 2007a). Un peu plus de la moitié de la population active du Nouveau-Brunswick (ceux âgés de 25 à 64 ans) avait terminé une forme ou une autre de programme d'études postsecondaires en 2006, la plus petite proportion de toutes les provinces (GNB 2011).



Source : Statistique Canada (2007a).

Figure 8.10.2 Niveau d'éducation, Nouveau-Brunswick, 2006

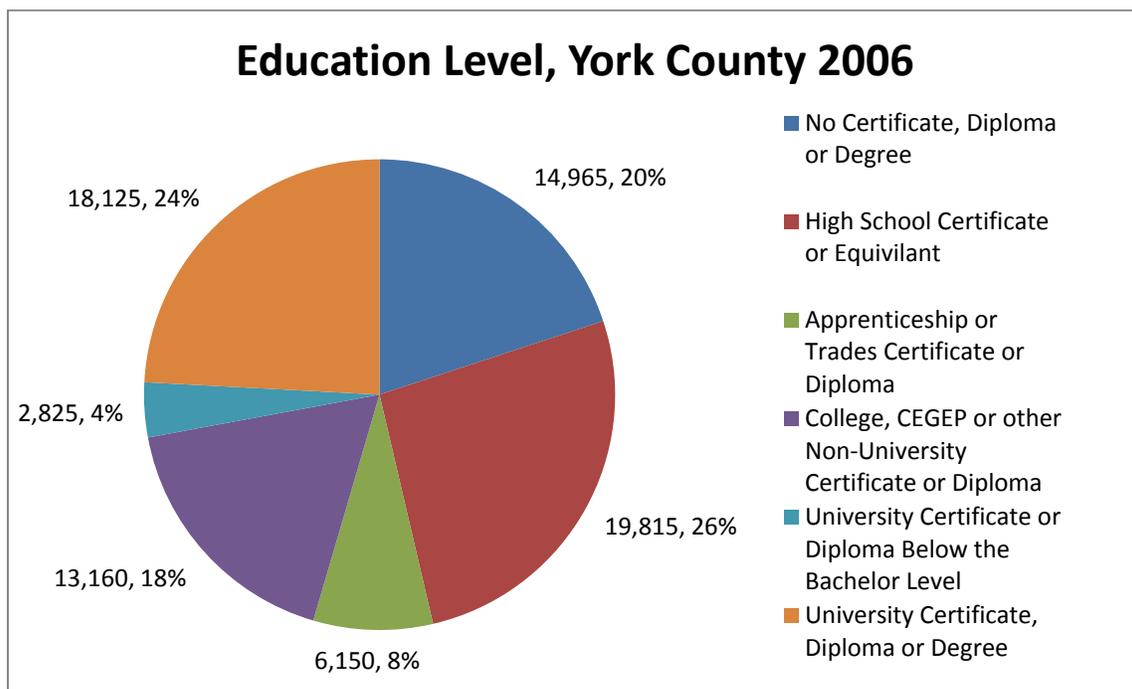
Le taux d'inflation des salaires provincial a ralenti au cours des dernières années. Selon le ministère des Finances du Nouveau-Brunswick (2012), la croissance des salaires dans la province a été semblable aux niveaux de 2011 (3,9 %) et de 2010 (4,0 %), ayant diminué par rapport aux niveaux de 2007 et de 2008 (6,4 % et 6,5 %, respectivement). L'augmentation nationale des salaires a dépassé celle du Nouveau-Brunswick pour 2010 et 2011 à la fois.

8.10.2.3.2 Comté de York

En 2006, la population active expérimentée totale dans le comté de York était de 50 830 personnes. En 2006, dans le comté de York, le taux de participation était de 67,7 %, légèrement inférieur au 68,0 % signalé pour 2001. Les conditions d'emploi dans le comté de York s'améliorent. De 2001 à 2006, le taux de chômage a diminué, passant de 10,0 % à 7,3 % (Statistique Canada, 2002b; 2007b), le pourcentage le plus élevé de travailleurs employés (92,3 %) vivant dans la ville de Fredericton.

Comme c'est le cas de la tendance décrite ci-dessus pour le Nouveau-Brunswick, dans le comté de York, les principaux groupes d'occupation de la main-d'œuvre sont la vente et les services (employant 12 745 personnes, soit 25,4 %), les services aux entreprises (9 970 personnes, ou 19,8 %) et les métiers et le transport (6 495 personnes, soit 12,9 %), les secteurs des services comptables comptant pour plus du quart de tous les emplois. Cependant, les occupations en services de sciences sociales, d'éducation et gouvernementaux représentaient 10,3 % de la population active, comparativement à 7,3 % pour le Nouveau-Brunswick (Statistique Canada 2007b).

La figure 8.10.3 illustre les niveaux d'éducation et de formation dans le comté de York en 2006. Fredericton a le quatrième pourcentage le plus élevé de citoyens ayant une éducation universitaire parmi les grandes villes canadiennes (31 %), bien au-dessus des moyennes nationales et provinciales (18 % et 13 %, respectivement). De même, le comté de York (y compris Fredericton) a un pourcentage plus élevé de personnes ayant une éducation universitaire (24 %), ce qui est au-dessus des moyennes nationales et provinciales (Figure 8.10.3).



Source : Statistique Canada (2007c).

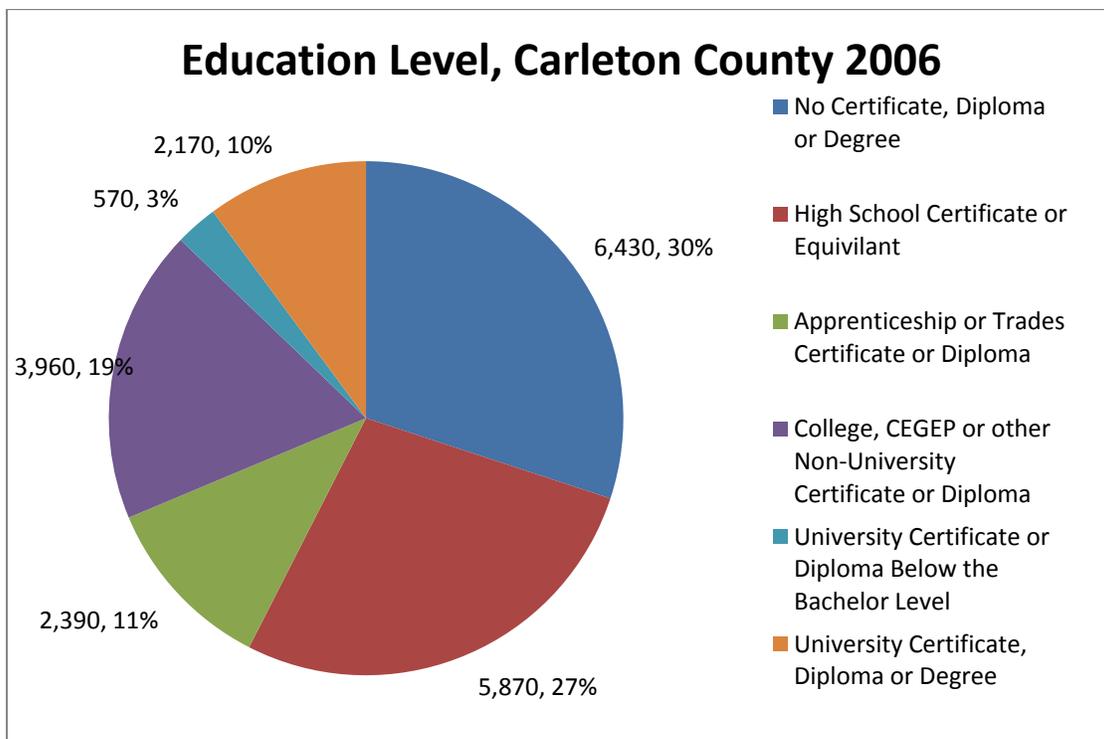
Figure 8.10.3 Niveau d'éducation, comté de York, 2006

8.10.2.3.3 Comté de Carleton

En 2006, la population active totale expérimentée dans le comté de Carleton était de 14 105 personnes. La plus forte concentration de travailleurs employés vivait à Woodstock (92,7 %). En 2006, dans le comté de Carleton, le taux de participation était de 65,9 %, alors qu'il était de 66,4 % en 2001. Les conditions d'emploi se sont améliorées entre 2001 et 2006, le taux de chômage ayant passé de 8,6 % à 6,8 % (Statistique Canada, 2002c, 2007c).

Les principaux groupes d'occupation du comté de Carleton sont semblables à ceux de la province et du comté de York (Stantec 2012i). En 2006, les occupations dans les secteurs de la vente et des services, des métiers et du transport ainsi que des services aux entreprises offraient le plus d'emplois. Le secteur des services comptait pour près du quart de tous les emplois. En 2006, les occupations dans les métiers et le transport représentaient 20 % de l'emploi dans le comté de Carleton. En comparaison, ces occupations représentent seulement 14,9 % et 12,9 % de la main-d'œuvre salariée au Nouveau-Brunswick et dans le comté de York, respectivement.

La figure 8.10.4 illustre les niveaux d'éducation et de formation dans le comté de Carleton en 2006. Alors que 19 % de la population du comté de Carleton avait un certificat ou un diplôme d'études collégiales non universitaires, le pourcentage de la population détenant un certificat ou un diplôme d'études universitaires était inférieur aux moyennes nationale et provinciale de 10 % (Figure 8.10.4).



Source : Statistique Canada (2007d).

Figure 8.10.4 Niveau d'éducation, comté de Carleton, 2006

8.10.2.4 Emploi des Autochtones

Les caractéristiques de la main-d'œuvre et des secteurs commerciaux pour la population autochtone du Nouveau-Brunswick sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Les références à la main-d'œuvre non autochtone sont tirées de l'information présentée dans la Section 4.2 du document intitulé « Projet Sisson : Rapport technique de la socio-économie de référence » (Stantec 2012i).

Tableau 8.10.4 Caractéristiques de la main-d'œuvre, Nouveau-Brunswick, comtés de York et de Carleton – Population à l'identité autochtone (2013)

Emplacement	Population autochtone totale âgée de 15 ans et plus	Population active	Détenteurs d'emploi	Taux de participation (%)	Taux d'emploi (%)	Taux de chômage (%)
Total de la province	16 905	10 340	8 195	48,5	61,2	20,8
Comté de York	2 380	1 440	1 215	60,5	51,1	15,6
Fredericton	2 410	1 485	1 265	61,6	52,5	15,2
Comté de Carleton	420	260	225	61,9	53,6	13,5

Source : Profil de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick (2013).

Le tableau 8.10.4 ci-dessus présente les caractéristiques de la main-d'œuvre pour la portion de la population du Nouveau-Brunswick s'identifiant comme Autochtone, ainsi que pour les comtés de York et Carleton. L'on constate que même si le taux de participation des groupes autochtones et non autochtones est similaire (48,5 % de la population autochtone contre 56,8 % de la population non autochtone), on trouve un taux de chômage plus élevé (20,8 %) chez les Néo-Brunswickois autochtones que dans la population non autochtone (10,7 %) (Profil de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick, 2013).

Tableau 8.10.5 Population autochtone active expérimentée par industrie, province du Nouveau-Brunswick (2011)

Secteur	Population active expérimentée par industrie au Nouveau-Brunswick (totale)	Population active expérimentée par industrie au Nouveau-Brunswick (%)
Population active expérimentée totale	10 340	100 %
Agriculture et autres industries de ressources naturelles	690	6,6 %
Exploitation minière, opérations d'extraction, ainsi que l'extraction du pétrole et du gaz	125	1,2 %
Construction	720	6,9 %
Fabrication	610	5,9 %
Commerce de gros	265	2,6 %
Commerce de détail	1 175	11,4 %
Transport et entreposage	445	4,3 %
Finance et assurance	235	2,2 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	200	1,9 %
Services administratifs et de soutien administratif, services de gestion des matières résiduelles et d'assainissement	490	4,7 %
Services éducatifs	510	4,9 %
Soins de santé et services sociaux	1 090	10,5 %

Tableau 8.10.5 Population autochtone active expérimentée par industrie, province du Nouveau-Brunswick (2011)

Secteur	Population active expérimentée par industrie au Nouveau-Brunswick (totale)	Population active expérimentée par industrie au Nouveau-Brunswick (%)
Arts, divertissements et loisirs	210	2,0 %
Hébergement et services d'alimentation	680	6,6 %
Autres services (excluant l'administration publique)	415	4,0 %
Administration publique	1 855	17,9 %

Source : Statistique Canada (2011)

Le tableau 8.10.5 ci-dessus montre que pour les Autochtones âgés de plus de 15 ans, les sources d'emploi par industrie en 2011 étaient l'administration publique, qui employait 1855 personnes ou 17,9 % de la main-d'œuvre, la vente au détail (11,4 %), les soins de santé et les services sociaux (10,5 %). Dans une moindre mesure, les Autochtones âgés de plus de 15 ans étaient employés en construction (6,9 %), dans l'hébergement et les services d'alimentation (6,6 %), l'agriculture et les autres industries dépendant des ressources naturelles (6,6 %), le secteur manufacturier (5,9 %), les services éducatifs (4,9 %) et les services de gestion des matières résiduelles et d'assainissement. Les industries employant le plus petit nombre d'Autochtones sont : Exploitation minière, opérations d'extraction, ainsi que l'extraction du pétrole et du gaz (125, 1,2 %), Services professionnels, scientifiques et techniques (1,9 %), Arts, divertissements et loisirs (2,0 %), Finance et assurance (2,2 %), Commerce de gros (2,6 %), Transport et entreposage (4,3 %) et les autres services (excluant l'administration publique) (4,0 %).

Tableau 8.10.6 Population autochtone active expérimentée par occupation, Nouveau-Brunswick (2011)

Profession	Population autochtone active expérimentée par profession au Nouveau-Brunswick (2011)	Population autochtone active expérimentée par profession (%)
Population active expérimentée totale	10 340	100 %
Emplois administratifs	695	6,7 %
Emplois dans les affaires, la finance et l'administration	1 310	12,6 %
Emplois liés aux sciences naturelles et appliquées	450	4,3 %
Emplois dans le domaine de la santé	460	4,4 %
Emplois dans les domaines de l'éducation, du droit et des services sociaux, communautaires et gouvernementaux	1 340	12,9 %
Emplois dans les arts, la culture, les loisirs et les sports	140	1,3 %
Emplois dans les ventes et les services	2 610	25,2 %
Métiers, transports, opérateurs d'équipement et emplois liés	1 640	15,9 %
Emplois dans les ressources naturelles, l'agriculture et les activités de production liées	775	7,5 %
Emplois dans l'industrie manufacturière et dans les infrastructures	500	4,8 %

Source : Statistique Canada (2011)

Le tableau 8.10.6 ci-dessus montre que la main-d'œuvre autochtone se concentre dans trois domaines d'emploi principaux : vente et services (25,2 %), métiers, transports, opérateurs d'équipement (15,9 %) et éducation, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux (12,9 %). Le pourcentage le plus bas correspond au domaine Arts, culture, loisirs et sports, avec 1,3 %. Comme dans la représentation générale de la main-d'œuvre non autochtone pour le Nouveau-Brunswick, le secteur des services représente plus du quart des emplois (Tableau 8.10.6 ci-dessus).

Il convient de mentionner que certains professionnels dans les domaines mentionnés ci-dessus pourraient se joindre au Projet Sisson, tant au cours de la phase de construction que de la phase d'exploitation (par exemple les corps de métiers et les opérateurs d'équipement).

SML est conscient des défis académiques et professionnels auxquels font face les communautés autochtones et reconnaît que certains Autochtones font face à des défis pouvant créer des obstacles à l'inclusion économique. Pour eux, l'éducation représente le facteur déterminant le plus important pour les résultats sur le plan professionnel (Ressources humaines et Développement social Canada, 2014). Par exemple, au Nouveau-Brunswick, les communautés autochtones comprennent un plus grand nombre de personnes n'ayant pas obtenu leur diplôme d'études secondaires (34,5 %), une valeur plus élevée que pour la population non autochtone (23,6 %) (Profil de la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick, 2013). En ce qui a trait au taux d'obtention de certificats et diplômes universitaires, il y a aussi un écart significatif entre les Autochtones (8,7 %) et la population non autochtone (15,5 %). À l'opposé, les Autochtones du Nouveau-Brunswick comptent légèrement plus de personnes ayant obtenu un certificat d'apprentissage ou d'une école de métiers (12,8 %) que la population non autochtone (11,2 %).

SML s'est engagée à travailler avec les Premières nations intéressées pendant toute la durée du Projet et estime que la feuille de route de l'entreprise démontre clairement une intention de maintenir cet engagement avec les Premières nations, afin de produire des retombées positives dans les communautés autochtones (au niveau, par exemple, de la création d'emplois et des affaires).

SML s'est engagée à faciliter et à assurer la formation, la création d'emplois et les occasions d'affaires liées au Projet en respectant les compétences offertes par les communautés des Premières nations (voir le tableau 8.13.5, Préoccupation/commentaire n° 2). Cet engagement s'est traduit, par exemple, par l'embauche de techniciens sur le terrain pour le programme d'archéologie et l'octroi de bourses d'études à quatre étudiants des Premières nations en 2011 et 2012. La politique d'embauche locale de SML donnera l'occasion aux personnes intéressées et qualifiées faisant partie des Premières nations d'être pris en considération pour un emploi dans le Projet. SML encouragera une croissance de la participation des travailleurs et des entreprises des Premières nations au Projet en communiquant de l'information aux communautés autochtones pour les aider à identifier et à mettre en œuvre les occasions de formation appropriées. SML continuera aussi à travailler de concert avec des organismes tels l'Initiative conjointe de développement économique (JEDI; Conseil tribal du district de la vallée de la rivière Saint-Jean) et l'Aboriginal Workforce Development Initiative (AWDI), qui s'emploie à offrir des occasions de formation et d'éducation aux Premières nations. Au cours des dernières années, SML a collaboré avec ces organismes pour, par exemple, soutenir leurs demandes de financement fédéral pour la formation, dans le cadre du Projet de formation et placement autochtone dans les mines, l'énergie et les métiers. SML a un représentant au comité de direction de l'AWDI pour soutenir cette initiative. La demande de financement a été un succès, ce qui a permis de mettre au point un cours

d'opérateur d'équipement lourd, offert de puis peu pour la Première nation de Tobique; SML a reçu les curriculum vitæ de six finissants du cours.

SML s'engage à être à l'écoute, à soutenir et à offrir un environnement de travail inclusif pour les Premières nations pour toute la durée de vie du Projet. Les agents de développement économique communautaire communiqueront l'information aux communautés autochtones avant les phases de construction et d'exploitation du Projet, afin de fournir de l'information à ceux qui souhaitent se qualifier pour des emplois. Notez que près de 16 % des personnes se déclarant Autochtones au Nouveau-Brunswick travaillent dans des métiers ou opèrent de la machinerie lourde – deux compétences qui seront très en demande lors des phases de construction et d'exploitation du Projet. SML fournira aux communautés des Premières nations les descriptions de poste dès qu'elles seront déterminées, ainsi que toute exigence en matière de qualifications pour ces postes, de manière à ce que les personnes possédant les qualifications recherchées ou sur le point d'acquérir ces qualifications dans les métiers recherchés soient prêtes lorsque les postes liés à la construction et à l'exploitation seront créés. SML fera aussi des efforts pour communiquer directement avec le personnel de soutien à l'emploi dans les communautés des Premières nations et pour les tenir informés des activités d'embauche à venir pendant chaque phase du Projet.

Le résumé présenté dans le tableau 4.3.3 du rapport d'EIE et l'information complémentaire présentée dans le tableau 8.13.5 montrent que SML a collaboré étroitement avec les Premières nations pour partager de l'information sur le Projet et pour offrir des occasions de participer de manière significative à la planification et au développement du Projet. Voici quelques-unes de ces initiatives : SML a créé le groupe de travail technique d'évaluation environnementale des Premières nations (GTTEPN) et la tenue de rencontres fréquentes; a financé la capacité de participer à l'évaluation du rapport d'EIE; a offert sa collaboration aux communautés des Premières nations afin d'élaborer une ECS; a financé une ECS pour le Projet effectuée pour le compte de la Première nation de St. Mary, de la Première nation de Woodstock et de la Première nation malécite de Madawaska, les seules communautés ayant répondu à l'offre de SML; a travaillé de concert avec le JEDI et l'AWDI pour contribuer à développer les occasions de formation et d'éducation pour les Premières nations; a donné l'occasion aux Premières nations de récolter les ressources suscitant leur intérêt dans la ZLE avant la construction; et enfin, a mis en œuvre diverses initiatives au cours de l'année 2010. Celles-ci sont présentées dans le Tableau 8.13.5. SML continuera à développer des relations significatives avec les Premières nations, au niveau communautaire; il s'agit d'un élément de premier ordre dans la mise en œuvre d'une stratégie d'embauche locale, comprenant des membres des communautés autochtones. Des activités de sensibilisation seront utilisées pour offrir aux candidats potentiels les emplois et les programmes de financement ayant été promus de façon active dans les communautés des Premières nations.

SML reconnaît que les personnes s'identifiant comme Autochtones représentent une part modeste mais croissante de la population totale du Canada atlantique, avec des niveaux de scolarisation à la hausse (Ressources humaines et Développement social Canada, 2014). Avec la hausse des niveaux de scolarisation des Autochtones, ceux-ci sont en mesure d'obtenir plus de succès sur le marché du travail. SML reconnaît que les communautés autochtones peuvent apporter une valeur dans tous les aspects du Projet (par exemple, les métiers et l'apprentissage, la gestion et la supervision) et par conséquent, travaillera de concert avec les Premières nations intéressées afin de les aider à offrir à leurs membres des occasions d'emploi dans le Projet.

8.10.3 Interactions possibles entre le Projet et la composante valorisée de l'environnement

Le tableau 8.10.7 présente chaque activité et ouvrage concret du Projet et leur attribue une classification de 0, 1 ou 2 en fonction du niveau d'interaction de chaque activité ou ouvrage physique avec la Main-d'œuvre et l'économie.

Tableau 8.10.7 Effets environnementaux possibles du Projet sur la main-d'œuvre et l'économie

Activités et ouvrages concrets du Projet	Effets environnementaux possibles	
	Changement de la main-d'œuvre	Changement de l'économie
Construction		
Préparation du site du puits à ciel ouvert, de l'usine de traitement des résidus et des bâtiments et des installations auxiliaires	0	0
Construction physique et installation des installations du Projet	0	0
Construction physique des lignes de transport et des infrastructures associées	0	0
Construction physique du chemin pare-feu relocalisé, de la nouvelle route d'accès au site du Projet et des routes internes du site	0	0
Mise en place d'un plan de compensation de l'habitat du poisson	0	0
Émissions et déchets	0	0
Transport	0	0
Emploi et dépenses	1	2
Exploitation		
Exploitation minière	0	0
Traitement du minerai	0	0
Gestion des déchets miniers et de l'eau	0	0
Présence, exploitation et entretien des installations linéaires	0	0
Émissions et déchets	0	0
Transport	0	0
Emploi et dépenses	1	2
Déclassement, remise en état et fermeture		
Déclassement	0	0
Remise en état	0	0
Fermeture	0	0
Après-clôture	0	0
Émissions et déchets	0	0
Transport	0	0
Emploi et dépenses	1	2
Effets environnementaux liés au Projet		
Remarques :		
Les effets environnementaux liés au Projet ont été classifiés tel que suit :		
0	Aucune interaction significative. Les effets environnementaux sont classifiés comme étant non importants et ne sont pas davantage étudiés dans le présent rapport.	
1	Une interaction se produit. Toutefois, selon l'expérience antérieure et le jugement professionnel, l'interaction n'entraînerait pas d'effet environnemental important, même sans atténuation, ou l'interaction ne serait clairement pas importante en raison de l'application de pratiques ou de conditions d'octroi de permis codifiées. Les effets environnementaux sont classifiés comme étant non importants et ne sont pas davantage étudiés dans le présent rapport.	
2	Une interaction peut, malgré l'atténuation ou les conditions d'octroi de permis codifiés, entraîner un effet environnemental possiblement important ou elle est importante du point de vue des intérêts réglementaires ou publics. Les effets environnementaux possibles sont traités en détail dans l'EIE.	

La présente section étudie les effets environnementaux du Projet sur la main-d'œuvre et l'économie, y compris le Changement de la main-d'œuvre et le Changement de l'économie, collectivement sous l'activité Emploi et dépenses dans le tableau 8.10.7. L'EIE étudie ainsi les activités liées au Projet qui créent de l'emploi et des dépenses (p. ex., emploi, revenu, dépenses, fiscalité, redevances et autres avantages du Projet pour l'économie et l'emploi) dans le cadre d'une seule et unique activité lors de chaque phase. Par conséquent, toutes les autres activités du Projet obtiennent la classification d'interaction 0 dans le tableau 8.10.7 et sont considérées comme n'étant pas importantes. Il n'est pas nécessaire d'étudier davantage ces activités dans l'EIE.

Comme on le verra dans la section 8.10.4.3, un Changement de l'économie résultant d'activités d'Emploi et de dépenses associées au Projet sera important et, à ce titre, ces interactions nécessitent une analyse plus détaillée et leur inclusion dans l'évaluation environnementale pour prévoir, gérer et évaluer les effets environnementaux possibles. Le Projet permettra de créer des milliers d'années-personnes d'emplois et d'injecter des milliards de dollars dans l'économie canadienne tout au long de sa durée de vie. Les interactions entre l'Emploi et les dépenses et un Changement de l'économie durant toutes les phases du Projet obtiennent la classification 2 dans le tableau 8.10.7 et sont étudiées à la section 8.10.4.

Les exigences du Projet en matière de main-d'œuvre interagiront avec un Changement de la main-d'œuvre en faisant accroître la demande sur le marché du travail durant toutes les phases du Projet. Toutefois, ces demandes se trouveront en grande partie à l'intérieur des limites de l'offre de main-d'œuvre et de professionnels du Nouveau-Brunswick. Pendant la Construction, le Projet nécessitera jusqu'à environ 500 travailleurs de différents métiers et compétences au plus fort de la Construction. Cela représente une importante contribution à l'emploi dans le centre du Nouveau-Brunswick, où le taux de chômage a tendance à être élevé en raison d'une réduction de l'activité économique ainsi que de récentes fermetures d'usine, usines qui ont toujours accueilli un important secteur d'emploi dans les régions rurales de la province. Suite à l'élaboration du Projet, comme c'est le cas de tout développement économique, il existe un potentiel que la demande de main-d'œuvre dépasse l'offre de main-d'œuvre, ce qui entraîne l'inflation des salaires et des difficultés à pourvoir aux emplois d'autres entreprises (p. ex., concurrence accrue pour la main-d'œuvre). Les conditions actuelles du marché du travail pour le secteur de la construction au Nouveau-Brunswick sont caractérisées par un taux de chômage relativement élevé. Pour la période de 2013 à 2015 (c.-à-d., les années précédant et couvrant en grande partie la phase de Construction), aucun problème de disponibilité n'est prévu dans la province pour la majorité des métiers et occupations de la construction. Une augmentation à court terme de la demande de main-d'œuvre dans certains métiers et compétences peut temporairement limiter la disponibilité pour certains postes et les employeurs pourraient devoir se faire concurrence pour attirer les travailleurs. Le Conseil sectoriel de la construction (2012) prévoit que les tendances existantes de recrutement et de mobilité des travailleurs seront en mesure de pourvoir aux besoins en matière d'emploi de tous les métiers et occupations de la construction pendant la période de 2013 à 2015. Cette tendance se poursuivra vraisemblablement tout au long de la Construction. Durant toutes les phases du Projet, SML atténuera les effets environnementaux négatifs possibles sur un Changement de la main-d'œuvre à l'aide de plusieurs mesures, dont la coopération avec les établissements de formation et d'enseignement et la promotion d'une main-d'œuvre diversifiée grâce à diverses pratiques d'emploi (p. ex., emploi des Autochtones). Le Projet comblera vraisemblablement les besoins en main-d'œuvre de la Construction à l'aide de la main-d'œuvre existante au Nouveau-Brunswick, complétée par de la main-d'œuvre provenant d'ailleurs dans l'Est du Canada. Le Projet

n'est pas susceptible de créer un marché du travail très concurrentiel qui entraînerait une plus grande augmentation des salaires dans la ZLE que dans l'ensemble de la province. En conséquence, les interactions entre l'Emploi et les dépenses et un Changement de la main-d'œuvre durant la Construction obtiennent la classification 1 dans le tableau 8.10.7 et ne sont pas importantes.

Durant l'Exploitation, le Projet permettra de créer jusqu'à 300 emplois directs à temps plein sur la période d'Exploitation prévue de 27 ans. Encore une fois, il s'agit d'une contribution importante à l'emploi dans le centre du Nouveau-Brunswick, où la disponibilité de la main-d'œuvre semble être bonne à la suite de fermetures d'usine et d'une réduction de l'activité économique dans les zones rurales, comme en témoigne l'intérêt considérable aux possibilités d'emploi exprimé par de nombreux résidents de la région lors des activités de consultation et de participation effectuées pour le Projet (consultez la section 4.3). Comme c'est le cas de la Construction, il existe un potentiel d'effets environnementaux négatifs mineurs sur un Changement de la main-d'œuvre si la demande de main-d'œuvre devait dépasser l'offre de main-d'œuvre, entraînant possiblement l'inflation des salaires et des problèmes de disponibilité de la main-d'œuvre pour les autres entreprises et industries. Toutefois, l'ampleur de l'emploi direct associé au Projet, bien que cela crée des avantages économiques pour la région et la province, ne sera pas suffisamment importante pour entraîner des pénuries de main-d'œuvre au Nouveau-Brunswick. Les exigences du marché du travail durant l'Exploitation demeureront à l'intérieur des limites de l'offre de main-d'œuvre de la province, cette dernière étant complétée par la main-d'œuvre provenant d'autres provinces, en particulier par les Néo-Brunswickois qui ont déménagé ou qui font la navette pour trouver du travail. Ainsi, le Projet n'entraînera pas d'augmentations de salaire plus marquées dans la ZLE que le taux d'inflation des salaires de la province. Les interactions entre l'Emploi et les dépenses et un Changement de la main-d'œuvre durant l'Exploitation obtiennent par conséquent la classification 1 dans le tableau 8.10.7 et ne sont pas importantes.

Au fur et à mesure que le Projet se rapproche de l'achèvement de l'Exploitation, il y aura diminution de l'emploi pendant le déclassement, la remise en état et la fermeture, conduisant à la fin de l'emploi par le Projet au moment de l'Après-clôture. Il y aura un besoin de main-d'œuvre durant la déclassement et la remise en état du Projet, mais à une bien plus petite échelle que lors de la construction ou de l'exploitation. Une fois la fermeture achevée, l'emploi par le Projet sera limité. Le déclassement, la remise en état et la fermeture entraîneront donc des effets environnementaux positifs mineurs sur un Changement de la main-d'œuvre alors que les travailleurs qualifiés retournent dans l'offre de main-d'œuvre, entraînant une plus grande disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée pour d'autres projets et secteurs économiques. Suite à 27 ans d'exploitation, SML travaillera avec ces travailleurs déplacés pour faire leur transition vers la retraite ou vers une formation en vue de retourner dans la main-d'œuvre au besoin. Avec la formation, les travailleurs restants déplacés par le Projet seront disponibles pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des autres projets de la région qui nécessitent des gens de métier ou des professionnels. Avec jusqu'à 300 travailleurs retournant dans l'inventaire de main-d'œuvre qualifiée suite à la fin de l'exploitation, l'effet environnemental du déclassement, de la remise en état et de la fermeture n'est pas de grande ampleur à la ZLE où le bassin de travailleurs est actuellement d'environ 65 000 personnes. L'expérience et les compétences développées dans le cadre du Projet seront en forte demande pour pourvoir aux besoins d'autres développements industriels dans la province ou ailleurs. Les effets « en dents de scie » découlant du Projet affecteront peu l'offre de main-d'œuvre dans la ZLE. À ce titre, les effets environnementaux de l'Emploi et des dépenses sur un

Changement de la main-d'œuvre durant le déclassement, la remise en état et la fermeture obtiennent la classification 1 dans le tableau 8.10.7 et ne sont pas importants.

Les effets environnementaux possibles de toutes les activités et ouvrages concrets du Projet qui ont eu la classification 0 ou 1 dans le tableau 8.10.7, y compris les effets environnementaux cumulatifs, sur la Main-d'œuvre et l'économie durant toutes les phases du Projet sont classifiés comme étant non importants, avec un niveau de confiance élevé, et ne sont pas davantage étudiés dans cette évaluation. Cette conclusion tient compte de la nature des interactions et de la mise en œuvre prévue des moyens d'atténuation et de gestion des effets environnementaux connus et éprouvés que SML mettra en œuvre.

8.10.4 Évaluation des effets environnementaux liés au Projet

Un résumé de l'évaluation des effets environnementaux et des prévisions des effets environnementaux résiduels sur la Main-d'œuvre découlant des interactions classifiées 2 est présenté dans le tableau 8.10.8.

Tableau 8.10.8 Résumé des effets environnementaux résiduels du Projet sur la Main-d'œuvre et l'économie

Effets environnementaux résiduels possibles du Projet	Phases, activités et ouvrages concrets du Projet	Mesures d'atténuation et de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels						Importance	Niveau de confiance de la prévision	Probabilité	Effets environnementaux cumulatifs?	Suivi et surveillance recommandés
			Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée et fréquence	Réversibilité	Contexte écologique et socio-économique					
Changement de l'économie	Construction • Emploi et dépenses	Les mesures d'atténuation suivantes devront être mises en œuvre durant la Construction et l'Exploitation.	P	E	L/R	MT/C	R	A	I	E	FP	O	Aucune recommandation à cet effet.
	Exploitation • Emploi et dépenses	<ul style="list-style-type: none"> Les travailleurs locaux qualifiés auront priorité pour les emplois du Projet. SML collaborera avec les établissements d'enseignement et de formation et communiquera les exigences des travaux afin d'améliorer la disponibilité des programmes adéquats, ce qui offrira aux populations locales des possibilités d'acquies les qualifications pour l'emploi. Les entreprises locales auront la préférence pour les travaux à contrat du site lorsqu'on trouve des entreprises et des fournisseurs qui se qualifient. SML collaborera avec la communauté des affaires locale pour communiquer les exigences et les attentes pour les travaux à contrat et pour identifier les occasions d'affaires du Projet pour les entreprises locales. SML restera à l'écoute du public tout au long de l'Exploitation, laissant suffisamment de temps pour prévoir et atténuer les effets 	P	E	L/R	LT/C	R	A	I	E	FP	O	

Tableau 8.10.8 Résumé des effets environnementaux résiduels du Projet sur la Main-d'œuvre et l'économie

Effets environnementaux résiduels possibles du Projet	Phases, activités et ouvrages concrets du Projet	Mesures d'atténuation et de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels						Importance	Niveau de confiance de la prévision	Probabilité	Effets environnementaux cumulatifs?	Suivi et surveillance recommandés
			Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée et fréquence	Réversibilité	Contexte écologique et socio-économique					
		environnementaux négatifs sur l'Économie qui peuvent survenir pendant le déclassement, la remise en état et la fermeture.											
	Déclassement, remise en état et fermeture • Emploi et dépenses	<ul style="list-style-type: none"> SML restera à l'écoute du public tout au long de ses procédures de planification en vue du déclassement, de la remise en état et de la fermeture, laissant suffisamment de temps pour planifier et atténuer les effets environnementaux négatifs. 	P	M	L/R	MT/C	R	A	N	E	-	O	
	Effets environnementaux résiduels pour toutes les phases								I	E	E	O	

Tableau 8.10.8 Résumé des effets environnementaux résiduels du Projet sur la Main-d'œuvre et l'économie

Effets environnementaux résiduels possibles du Projet	Phases, activités et ouvrages concrets du Projet	Mesures d'atténuation et de compensation	Caractéristiques des effets environnementaux résiduels						Importance	Niveau de confiance de la prévision	Probabilité	Effets environnementaux cumulatifs?	Suivi et surveillance recommandés		
			Direction	Ampleur	Étendue géographique	Durée et fréquence	Réversibilité	Contexte écologique et socio-économique							
LÉGENDE Direction P Positif. N Négatif. Ampleur F Faible : Effets environnementaux limités à des activités commerciales et des métiers spécifiques directement requis par le Projet. M Modérée : Effets environnementaux directement et indirectement liés au Projet subis par les entreprises et la main-d'œuvre. É Élevée : Effets environnementaux largement subis par les entreprises et la main-d'œuvre dans toute l'économie. Étendue géographique S Limitée au site : À l'intérieur de la ZAP. L Locale : À l'intérieur de la ZLE. R Régionale : À l'intérieur de la ZRE.													Durée CT Court terme : Se produit et dure de courtes périodes (p. ex., jours, semaines). MT Moyen terme : Se produit et dure pendant de longues périodes (p. ex., années). LT Long terme : Se produit pendant la Construction et (ou) l'Exploitation et dure toute la durée de vie du Projet. P Permanent : Se produit durant la Construction et l'Exploitation et au-delà. Fréquence U Se produit une fois. S Se produit sporadiquement à intervalles irréguliers. R Se produit régulièrement à intervalles réguliers. C Continu.	Réversibilité R Réversible. I Irréversible. Contexte écologique et socio-économique N Non perturbée : La zone est relativement affectée ou non négativement affectée par l'activité humaine. A Aménagée : La zone a été considérablement perturbée auparavant par l'aménagement ou l'aménagement est toujours présent. SO Sans objet. Importance I Important. N Non important.	Niveau de confiance de la prévision Confiance en la prévision de l'importance selon les renseignements scientifiques et l'analyse statistique, le jugement professionnel et l'efficacité de l'atténuation : F Niveau de confiance faible. M Niveau de confiance modéré. É Niveau de confiance élevé. Probabilité Si un effet environnemental important est prévu, la probabilité que cet effet environnemental important survienne, selon le jugement professionnel : F Faible probabilité. M Moyenne probabilité. FP Forte probabilité. Effets environnementaux cumulatifs? O Potentiel de l'effet environnemental d'interagir avec les effets environnementaux d'autres projets ou activités passés, présents ou prévisibles dans la ZRE. N L'effet environnemental n'interagira pas ou n'est pas susceptible d'interagir avec les effets environnementaux d'autres projets ou activités passés, présents ou prévisibles dans la ZRE.

8.10.4.1 Mécanismes des effets environnementaux potentiels du Projet

Durant la Construction, le projet créera d'importants avantages économiques liés à un Changement de l'économie en raison des activités d'Emploi et de dépenses. Ces avantages comprennent l'augmentation du taux d'emploi et des revenus versés aux travailleurs par l'entremise d'emplois directs, indirects et secondaires qui contribuent à un Changement de l'économie. L'emploi direct fait référence aux employés travaillant sur le site du Projet lors de la Construction et de l'Exploitation, alors que l'emploi indirect et secondaire fait référence aux employés travaillant pour les fournisseurs du Projet et aux emplois supplémentaires résultant de la hausse des dépenses des consommateurs qui résulte de la présence du Projet, respectivement. Il existe un potentiel de retombées économiques en raison de la hausse des dépenses alors que les gens qui composent la main-d'œuvre locale, régionale et provinciale ont accès aux emplois découlant du Projet et aux revenus associés, ainsi que grâce aux dépenses de SML et de ses entrepreneurs et sous-traitants durant la Construction. Il y aura également une augmentation de recettes fiscales du gouvernement provenant des taxes fédérale et provinciale durant la Construction (et dans une plus large mesure durant l'Exploitation).

Les activités de construction et les ouvrages concrets nécessiteront l'acquisition d'un large éventail de biens et de services. Ces derniers comprennent des biens et des services fortement spécialisés, tels que la fabrication de matériel de traitement qui n'est offert que par quelques spécialistes mondiaux, et des activités telles que le déblayage du terrain, l'entretien du matériel, et des services d'alimentation qui peuvent être accommodés par les capacités des entreprises locales. Les contrats commerciaux obtenus par le biais de la construction de projets d'envergure entraînent l'augmentation de l'emploi et des revenus aux niveaux local et régional. En outre, ces contrats peuvent permettre la création ou le développement de capacités et d'expertise locales, régionales et provinciales liées à l'exploitation minière et à d'autres industries, qui peuvent accroître la compétitivité en vue de perspectives économiques futures. Il existe également un potentiel d'effets environnementaux négatifs sur un Changement de l'économie durant la Construction. Parce que le Projet permettrait d'accroître la demande de biens et de services locaux, régionaux et provinciaux, il existe un potentiel d'augmentation des prix et de réduction de la disponibilité des biens et des services requis par d'autres entreprises.

Durant l'Exploitation, les avantages pour les économies locale, régionale et provinciale augmenteront au fur et à mesure que les résidents décrochent des emplois, achètent des maisons, achètent des biens et des services et grâce à d'autres activités économiques découlant des travailleurs du Projet, ce qui entraîne une augmentation des revenus et des taxes pour le gouvernement. Les taxes et les redevances du Promoteur contribueront également grandement aux recettes publiques. Les entreprises du Nouveau-Brunswick continueront à bénéficier des avantages des contrats attribués, tel que discuté ci-dessus pour la Construction.

De même que dans le cas de la Construction, il existe également un potentiel d'effets environnementaux négatifs sur un Changement de l'économie durant l'Exploitation, alors que la demande de biens et de services dépasse l'offre disponible.

Des préoccupations ont été exprimées au sujet des conséquences possibles d'une économie « en dents de scie » (c.-à-d., une période d'offre d'emploi forte et d'avantages économiques associés au Projet, suivi d'un brusque déclin économique lors de la fermeture du Projet). L'emploi et les dépenses liées aux activités du Projet pendant le Déclassement, la remise en état et la fermeture nécessiteront toujours des travailleurs, les activités de fermeture de la mine employant de manière générale des gens

de métier, des opérateurs de machinerie et des mécaniciens, des inspecteurs et du personnel de sécurité (GC 2006) qui contribueront à l'économie directement et indirectement. Toutefois, l'emploi et l'activité économique durant cette phase du Projet seront de loin inférieurs en comparaison à la Construction et à l'Exploitation.

8.10.4.2 Atténuation des effets environnementaux du Projet

L'objectif clé de l'atténuation des risques liés à l'Économie est de gérer les effets environnementaux de manière à produire ou accroître les effets environnementaux positifs, tout en évitant et en réduisant les effets environnementaux négatifs. De nombreux effets environnementaux possibles sur un Changement de l'économie doivent être prévus et gérés par la Conception du projet et les Politiques et pratiques du promoteur établies et mises en œuvre au début du Projet, y compris les mesures visant à renforcer les avantages économiques des économies régionale et provinciale. SML entend poursuivre une stratégie dynamique de recrutement et d'achats au niveau local tout au long de la durée de vie du Projet.

SML mettra en œuvre des mesures de gestion et d'atténuation des effets environnementaux, grâce à une conception et une planification consciencieuses, afin de produire ou accroître les effets environnementaux positifs et d'éviter ou réduire les effets environnementaux du Projet sur un Changement de l'économie.

- Les travailleurs locaux qualifiés, y compris les Premières nations, auront priorité pour les emplois du Projet.
- SML collaborera avec les établissements d'enseignement et de formation et communiquera les exigences des travaux afin d'améliorer la disponibilité des programmes adéquats, ce qui offrira aux populations locales des possibilités d'acquérir les qualifications pour l'emploi.
- Les entreprises locales auront la préférence pour les travaux à contrat du site lorsqu'on trouve des entreprises et des fournisseurs qui se qualifient.
- SML collaborera avec la communauté des affaires locale pour communiquer les exigences et les attentes pour les travaux à contrat et pour identifier les occasions d'affaires du Projet pour les entreprises locales.
- SML restera à l'écoute du public tout au long de l'Exploitation, laissant suffisamment de temps pour planifier et atténuer les effets environnementaux négatifs sur un Changement de l'économie qui pourrait se produire pendant le déclassement, la remise en état et la fermeture.
- SML restera à l'écoute du public tout au long de ses procédures de planification en vue du déclassement, de la remise en état et de la fermeture, laissant suffisamment de temps pour planifier et atténuer les effets environnementaux négatifs.

8.10.4.3 Caractérisation des effets environnementaux résiduels du Projet

Le Projet entraînera des effets environnementaux résiduels positifs importants sur l'économie du Nouveau-Brunswick, ainsi que pour le Canada, tout au long de sa durée de vie. EcoTec Consultants, une firme de consultants en socio-économie spécialisés en matière de modélisation économique ont modélisé les avantages économiques du Projet (Ecotec 2013). En se basant sur les dépenses en capital et les coûts d'exploitation prévus fournis par SML, EcoTec a employé des techniques de modélisation économique avancées pour produire une analyse complète des avantages économiques. Le modèle économique a calculé les effets directs, indirects et secondaires du Projet sur l'emploi, le PIB et les recettes fiscales. Le modèle exprime les chiffres de création d'emploi en années-personnes. Ceci peut fournir une approximation générale du nombre total de travailleurs qui seront nécessaires (c.-à-d., chiffres de création d'emploi). Toutefois, le nombre de travailleurs requis variera au cours de chaque phase du Projet en fonction de l'activité spécifique en cours de réalisation. Un résumé des résultats de la modélisation économique réalisée par Ecotec est offert ci-dessous (Ecotec 2013).

Aperçu

Les résultats de la modélisation économique (EcoTec 2013) indiquent que l'ensemble du Projet soutiendra environ 32 619 années-personnes d'emploi durant la Construction (2 ans) et l'Exploitation (27 ans), dont 16 406 années-personnes d'emplois au Nouveau-Brunswick. Il en résultera une moyenne annuelle de 566 emplois directs, indirects et secondaires au Nouveau-Brunswick au cours de la période de Construction et d'Exploitation combinés. L'emploi direct total atteindra environ 9 826 années-personnes, dont 8 849 années-personnes (90,1 %) au Nouveau-Brunswick. Cela équivaut à une moyenne annuelle de 339 postes à temps plein directs équivalents durant la Construction et l'Exploitation, avec une moyenne annuelle de 305 postes de travailleurs au Nouveau-Brunswick.

Le PIB direct, indirect et secondaire contribué par le Projet est 5,91 milliards \$, dont 3,75 milliards \$ (63,5 %) au Nouveau-Brunswick. Les montants de PIB direct, indirect et secondaire produit par le Projet au Nouveau-Brunswick seront d'environ 2,76 milliards \$, 474,4 millions \$ et 522,6 millions \$, respectivement.

Le Projet contribuera également de manière importante aux recettes fiscales provinciales et fédérales. Le Projet produira au total un revenu estimé à 1,78 milliards \$ en taxes au cours de sa durée de vie, dont 742,9 millions \$ (41,7 %) bénéficieront à la province du Nouveau-Brunswick.

Construction

Il est estimé que le Projet créera 4 942 années-personnes d'emplois directs, indirects et secondaires durant les deux années de la Construction. De ce nombre, 1 844 années-personnes (37,3 %) seront au Nouveau-Brunswick. Le Projet permettra de créer environ 844 années-personnes d'emploi direct durant la Construction, dont 568 (67,3 %) au Nouveau-Brunswick. Le tableau 8.10.9 offre un récapitulatif des emplois directs, indirects et secondaires créés au Canada et au Nouveau-Brunswick durant la Construction.

Tableau 8.10.9 Emplois créés durant la Construction

	Canada (total) (années-personnes)	Nouveau-Brunswick	
		Années-personnes	Pourcentage du total
Direct	844	568	67,3 %
Indirect	2 467	916	37,1 %
Secondaire	1 630	361	22,1 %
Total	4 942	1 844	37,3 %

Source : EcoTec (2013).

Au cours des deux années de la Construction, le Projet contribuera aux revenus du gouvernement en impôts sur le revenu directs payés par le personnel du Projet, en impôts indirects payés par les propriétaires des entreprises fournissant les biens et les services du Projet et en taxes résultant des effets environnementaux du Projet sur le revenu dans l'ensemble de l'économie. Le Projet permettra également de créer des revenus pour le gouvernement grâce aux taxes et aux redevances payées par SML, ainsi que grâce aux taxes sur les biens et les services liées aux dépenses du Promoteur et des employés. Comme indiqué par le tableau 8.10.10, la Construction produira des revenus estimés à 109,1 millions \$ en taxes directes, indirectes et secondaires aux gouvernements fédéral et provincial durant les deux années de la Construction. De ce total, environ 20,1 millions \$ (18,4 %) des recettes fiscales vont à la province du Nouveau-Brunswick.

Tableau 8.10.10 Recettes fiscales produites durant la phase de Construction (en millions \$)

	Direct	Indirect	Secondaire	Total
Province du Nouveau-Brunswick	5,2 \$	4,5 \$	10,4 \$	20,1 \$
Gouvernement fédéral	7,7 \$	19,8 \$	23,1 \$	50,6 \$
Autres gouvernements provinciaux	2,2 \$	12,3 \$	23,9 \$	38,4 \$
Total	15,1 \$	36,6 \$	57,4 \$	109,1 \$

Source : EcoTec (2013).

Il y aura de nombreuses retombées économiques pour les économies provinciale et nationale résultant du PIB découlant de la Construction. La Construction produira un montant total estimé à 519,0 millions \$ pour le PIB canadien, y compris un montant de 170,3 millions \$ (32,8 %) au Nouveau-Brunswick. Le PIB direct au Nouveau-Brunswick résultant de la Construction sera de 59,1 millions \$. Outre les effets directs sur le PIB, un montant important de PIB sera produit par les retombées économiques provenant des activités de Construction. Le PIB indirect produit par la Construction sera de 230,3 millions \$, dont 64,5 millions \$ (28,0 %) se produira au Nouveau-Brunswick. Le PIB canadien secondaire contribué par la Construction sera de 201,1 millions \$, dont 46,7 millions \$ (23,2 %) au Nouveau-Brunswick (Tableau 8.10.11).

Tableau 8.10.11 Activité économique produite durant la Construction, exprimée en PIB (millions \$)

	Canada (PIB total)	Nouveau-Brunswick	
		PIB	Pourcentage du total canadien
Direct	87,6 \$	59,1 \$	67,5 %
Indirect	230,3 \$	64,5 \$	28,0 %
Secondaire	201,1 \$	46,7 \$	23,2 %
Total	519,0 \$	170,3 \$	32,8 %

Source : EcoTec (2013).

Le montant du revenu des ménages compris dans le total du PIB produit par la Construction est estimé à 347,0 millions \$, ce qui représente 66,9 % du total. Au Nouveau-Brunswick, les revenus des ménages produits durant la Construction seront de 127,6 millions \$ (Ecotec 2013).

Les entreprises du Nouveau-Brunswick obtiendront une variété de contrats d'approvisionnement et de service pour le Projet, ce qui se traduira par une gamme d'effets environnementaux positifs sur un Changement de l'économie. Pour toutes les phases du Projet, l'ampleur des effets environnementaux positifs des entreprises locales et régionales dépendra de leur capacité à répondre aux exigences du Projet. Tel que discuté ci-dessus, les entreprises du Nouveau-Brunswick auront la priorité pour les contrats pourvu qu'elles offrent une telle capacité. Comme indiqué dans le Système de gestion environnementale et sociale (SGES) du Projet (annexe D), le Promoteur collaborera avec la communauté des affaires locale pour communiquer leurs exigences et leurs attentes pour les occasions de contrat afin de maximiser leur potentiel de profiter des effets environnementaux positifs du Projet.

Le total des dépenses du Promoteur durant la Construction s'élèvera à environ 578,8 millions \$ durant environ deux ans. En fonction de la nature des biens et des services nécessaires durant la Construction, de l'économie de la province et des études antérieures réalisées pour d'autres projets d'exploitation minière partout au Canada, il est estimé que les dépenses de la Construction au Nouveau-Brunswick s'élèvent à 245,1 millions \$ (42,3 % du coût total de la construction) (Ecotec 2013). La plupart des dépenses directes au Nouveau-Brunswick aura trait à la construction des composantes du Projet telles que les bâtiments, les installations et l'usine de traitement des résidus ainsi que la Préparation du site de manière générale. Les occasions de contrat et d'approvisionnement qui seront offertes aux entreprises du Nouveau-Brunswick toucheront les services professionnels, le camionnage, les services mécaniques et la construction de routes et de bâtiments (Ecotec 2013).

La demande accrue de biens et de services locaux, régionaux et provinciaux durant la Construction pourrait entraîner l'augmentation des prix et la réduction de la disponibilité des biens et des services requis par d'autres entreprises. Toutefois, toute augmentation de la demande de biens et de services requis pour la Construction serait limitée à la phase de Construction de deux ans, et les exigences seront communiquées à l'avance à la communauté des affaires pour leur laisser le temps de gérer les demandes prévues. La base industrielle actuelle du Nouveau-Brunswick sera en mesure de fournir une grande partie des biens et des services requis pour construire et exploiter le Projet (Ecotec 2013). À ce titre, le Projet ne devrait pas occasionner d'importantes pénuries de biens ou une inflation marquée.

Exploitation

Au cours des 27 années d'Exploitation, le Projet entraînera d'importantes retombées économiques pour le Canada, et particulièrement pour le Nouveau-Brunswick. La modélisation économique indique que l'Exploitation créera annuellement une moyenne de 333 emplois directs à temps plein, tout en créant des emplois indirects et secondaires (Ecotec 2013). Au total, l'Exploitation créera plus de 27 000 années-personnes d'emplois directs, indirects et secondaires. Au Nouveau-Brunswick, le Projet permettra de créer près de 8 300 années-personnes d'emplois directs durant l'Exploitation (Tableau 8.10.12).

Tableau 8.10.12 Emplois créés durant l'Exploitation

	Canada (total) (années-personnes)	Nouveau-Brunswick	
		Années-personnes	Pourcentage du total
Direct	8 982	8 281	92,2 %
Indirect	8 553	2 485	29,1 %
Secondaire	10 143	3 795	37,4 %
Total	27 677	14 561	52,6 %

Source : EcoTec (2013).

Les revenus du gouvernement s'accroîtront en raison des taxes fédérales et provinciales sur les activités minières ainsi que d'autres recettes fiscales (indirectes et secondaires) comme l'impôt sur le revenu des particuliers et la taxe de vente. Durant les 27 années d'Exploitation, les revenus que le gouvernement tirera du Projet atteindront 1,67 milliard \$ pour l'ensemble du Canada (Tableau 10.8.13). De ce montant, environ 722,8 millions \$ (43,2%) seront des recettes fiscales pour la province du Nouveau-Brunswick.

Tableau 8.10.13 Recettes fiscales produites par les dépenses durant l'Exploitation (millions \$)

	Revenus provenant des activités minières	Autres revenus de taxe	Total
Province du Nouveau-Brunswick	525,2 \$	197,6 \$	722,8 \$
Gouvernement du Canada	367,5 \$	647,5 \$	715,0 \$
Autres gouvernements provinciaux	SO	234,4 \$	234,4 \$
Total	892,7 \$	779,6 \$	1 672,3 \$

Source : EcoTec (2013).

Le PIB direct, indirect et secondaire contribué par le Projet durant les 27 années d'Exploitation atteindra 5,4 milliards \$, y compris 3,6 milliards \$ pour le Nouveau-Brunswick (66,5 %). Le Projet contribuera directement 2,8 milliards \$ au PIB du Canada, dont 2,7 milliards \$ au Nouveau-Brunswick (Ecotec 2013) (Tableau 10.8.14).

**Tableau 8.10.14 Activité économique produite durant l'Exploitation, exprimée en PIB
(millions \$)**

	Canada (PIB total)	Nouveau-Brunswick	
		PIB	Pourcentage du total canadien
Direct	2 815,8 \$	2 698,5 \$	95,8 %
Indirect	1 340,9 \$	409,9 \$	30,7 %
Secondaire	1 235,0 \$	476,0 \$	38,5 %
Total	5 391,8 \$	3 584,3 \$	66,5 %

Source : EcoTec (2013).

Le Projet contribuera de manière importante aux revenus des ménages. Durant les 27 années d'Exploitation, le Projet produira un total de 2,1 milliards \$ de revenu de ménage (composé des traitements et des salaires, des bénéfices et des revenus des entreprises non constituées en société). De ce total, un montant de 1,2 milliard \$ sera touché par le Nouveau-Brunswick (56,0 %) (Ecotec 2013).

Les entreprises canadiennes bénéficieront des contrats d'approvisionnement et de service durant l'Exploitation. Les dépenses prévues durant l'Exploitation sont de l'ordre de 4,1 milliards \$ sur une période de 27 ans. Jusqu'à 1,8 milliard \$ de ces contrats pourrait être attribué aux entreprises du Nouveau-Brunswick. Comme c'est le cas de la Construction, la stratégie d'approvisionnement local dynamique de SML contribuera à optimiser les retombées économiques pour les entreprises du Nouveau-Brunswick durant l'Exploitation.

Si la demande de biens et de services devait dépasser l'offre disponible, des effets environnementaux négatifs sur l'Économie pourraient se produire. Toutefois, il est prévu que la capacité d'activité économique des économies locale, régionale et provinciale sera en mesure de répondre à la demande de biens et de services du Projet durant l'Exploitation. Le Promoteur prévoit communiquer avec la communauté des affaires à l'avance de l'Exploitation afin de les informer des occasions de contrat et pour leur laisser le temps de se préparer pour la demande à venir, ce qui permettra de réduire les risques d'effets environnementaux négatifs.

Déclassement, remise en état et fermeture

Bien que les activités de fermeture du Projet aient quelques effets environnementaux positifs grâce à l'emploi disponible en raison du démantèlement des installations du Projet et de la remise en état du site, il y aura une diminution considérable de l'emploi, des revenus du gouvernement et de l'achat de biens et de services liés au Projet une fois l'Exploitation terminée. Toutefois, SML poursuivra ses activités de participation publique tout au long de l'Exploitation afin de planifier les effets environnementaux sur un Changement de l'économie à la fermeture du Projet. Les stratégies dynamiques d'embauche et d'approvisionnement de SML contribueront à bâtir les capacités de main-d'œuvre et d'affaires dans la région tout au long de la durée de vie du Projet, ce qui permettra d'accroître la compétitivité des occasions de développement économique à venir.

8.10.5 Évaluation des effets environnementaux cumulatifs

Cette section évalue les effets environnementaux cumulatifs possibles sur d'autres projets ou activités qui ont le potentiel d'entraîner des effets environnementaux qui se chevauchent avec ceux du Projet. Le tableau 8.10.15 résume les effets environnementaux cumulatifs possibles sur la main-d'œuvre et l'économie et attribue à chaque interaction avec d'autres projets ou activités une classification de 0, 1 ou 2 selon la nature et le degré auquel chacun des effets environnementaux importants liés au Projet se chevauche avec ceux d'autres projets et activités.

Tableau 8.10.15 Effets environnementaux cumulatifs possibles sur la main-d'œuvre et l'économie

Autres projets ou activités ayant le potentiel de causer des effets environnementaux cumulatifs	Effets environnementaux cumulatifs possibles	
	Changement de la main-d'œuvre	Changement de l'économie
Projets ou activités passés ou présents ayant été exécutés		
Utilisation du territoire à des fins industrielles (passé ou présent)	1	1
Utilisation de terres à des fins forestières et agricoles (passé ou présent)	1	1
Usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles par les Autochtones (passé ou présent)	0	0
Utilisation du territoire à des fins récréatives (passé ou présent)	1	1

Tableau 8.10.15 Effets environnementaux cumulatifs possibles sur la main-d'œuvre et l'économie

Autres projets ou activités ayant le potentiel de causer des effets environnementaux cumulatifs	Effets environnementaux cumulatifs possibles	
	Changement de la main-d'œuvre	Changement de l'économie
Utilisation des terres à des fins résidentielles (passé ou présent)	1	1
Projets ou activités possibles à venir qui seront exécutés		
Utilisation du territoire à des fins industrielles (à venir)	1	1
Utilisation de terres à des fins forestières et agricoles (à venir)	1	1
Usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles par les Autochtones (à venir)	0	0
Utilisation du territoire à des fins récréatives (à venir)	1	1
Aménagement résidentiel prévu (à venir)	1	1
Effets environnementaux cumulatifs Remarques : les effets environnementaux cumulatifs ont été classifiés de la manière suivante : 0 Les effets environnementaux n'agissent pas cumulativement avec ceux d'autres projets ou activités qui ont été ou seront exécutés. 1 Les effets environnementaux du Projet agissent cumulativement avec ceux d'autres projets et activités qui sont ou seront exécutés, mais il est peu probable qu'ils entraînent des effets environnementaux cumulatifs importants, ou les effets environnementaux du Projet agissent cumulativement avec les niveaux importants existants d'effets environnementaux cumulatifs, mais ils ne changeront pas de façon mesurable l'état de la CVE. 2 Les effets environnementaux du Projet agissent cumulativement avec ceux d'autres projets et activités qui sont ou seront exécutés, et peuvent entraîner des effets environnementaux cumulatifs importants, ou les effets environnementaux du Projet agissent cumulativement avec les niveaux importants existants d'effets environnementaux cumulatifs et peuvent changer de façon mesurable l'état de la CVE.		

Les interactions entre les effets environnementaux du Projet en combinaison avec les effets environnementaux passés, présents et à venir de l'Usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles par les Autochtones sur la Main-d'œuvre et l'économie ont obtenu la classification 0 dans le tableau 10.8.15. L'Usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles par les Autochtones ne crée pas et ne créera pas de demande de main-d'œuvre ni d'apports économiques susceptibles de se chevaucher avec ceux du Projet. Toutes les autres interactions entre les effets environnementaux du Projet et ceux de tous les autres projets et activités dans le tableau 10.8.15 ont obtenu la classification 1 pour un Changement de la main-d'œuvre et pour un Changement de l'économie. Tous les autres projets et activités ont le potentiel de produire une demande de main-d'œuvre, bien qu'il ne soit pas prévu que ceux-ci soient importants et dépassent la capacité du marché de l'emploi. En outre, tous les autres projets et activités se traduiront par un certain niveau d'avantage économique, y compris l'augmentation de l'emploi, du PIB et du revenu ainsi que l'augmentation des revenus provenant de l'impôt sur le revenu, de l'impôt des entreprises et de la taxe foncière qui, lorsqu'ils se chevauchent avec ceux du Projet, contribueront positivement aux effets environnementaux cumulatifs sur la Main-d'œuvre et l'économie.

Les conditions existantes en ce qui concerne la Main-d'œuvre et l'économie reflètent intrinsèquement les projets et les activités passés et présents qui ont été ou sont actuellement exécutés dans la ZRE, ainsi que les nombreuses autres forces régionales, provinciales, nationales et mondiales complexes et interdépendantes qui contribuent à la santé générale de l'économie provinciale. L'évaluation des effets environnementaux du Projet sur la Main-d'œuvre et l'économie prend intrinsèquement compte des activités d'emploi et d'affaires passées et présentes de l'économie dans la ZLE et la ZRE. Il s'ensuit que les effets environnementaux cumulatifs du Projet, en combinaison avec ceux d'autres projets et activités passés ou présents, ne sont pas importants, mais positifs dans leur ensemble.

Le Projet contribuera de manière positive à un Changement de l'économie même s'il sera somme toute un contributeur relativement mineur à la santé générale de l'économie provinciale dans un objectif cumulatif. Tous les projets et activités à venir contribueront également à l'attrait et à la rétention de nouveaux travailleurs au centre du Nouveau-Brunswick, ce qui contribuera à la santé générale de la communauté et de l'économie locale. Toute augmentation de la demande de main-d'œuvre sera facile à gérer grâce à des mesures d'atténuation telles que la planification et la consultation avec les entreprises et les groupes d'industrie et à d'autres initiatives, comme indiqué à la section 8.10.4.2. L'emploi, le PIB et les revenus du gouvernement augmenteront en raison du Projet, et tout développement supplémentaire qui peut découler d'autres projets ou activités à venir viendra s'ajouter à ces effets environnementaux positifs. Aucun projet ni activité d'importance à venir n'est susceptible d'affecter la Main-d'œuvre et l'économie en combinaison avec le Projet et d'autres projets ou activités passés ou présents d'une manière qui serait négative et importante dans la ZRE. Par conséquent, les effets environnementaux cumulatifs négatifs du Projet sur la Main-d'œuvre et l'économie, en combinaison avec les projets et activités passés, présents et à venir, sont considérés comme étant non importants.

8.10.6 Détermination de l'importance

8.10.6.1 Effets environnementaux résiduels du Projet

Le Projet permettra de produire un nombre considérable de possibilités d'emploi, de revenu, de taxes et de redevances et d'autres avantages économiques directs, indirects et secondaires, en particulier durant la Construction et l'Exploitation. Selon la modélisation économique, le Projet permettra de créer des emplois directs (environ 9 826 années-personnes sur sa durée de vie, dont plus de 90 % au Nouveau-Brunswick). Le Projet sera un important contributeur au PIB canadien (5,91 milliards \$ sur la durée de vie du Projet, dont 3,75 milliards \$ à l'économie du Nouveau-Brunswick). Les recettes fiscales (1,78 milliard \$ pour toute la durée de vie du Projet, dont 742,9 millions \$ seront versés à la province du Nouveau-Brunswick) contribueront de façon significative aux revenus des gouvernements provincial et fédéral. Le Projet contribuera également significativement aux emplois et au PIB indirects et secondaires, en raison de la fourniture de biens et de services au Projet et de l'amélioration générale des économies locale, régionale et provinciale.

Les avantages du Projet pour l'économie et l'emploi seront réduits durant le déclassement, la remise en état et la fermeture par rapport à la Construction et à l'Exploitation à partir du moment où la fermeture est entamée, et ils seront négligeables à l'Après-clôture. Toutefois, à ce moment-là, le Projet aura contribué considérablement au développement des économies locale et régionale de manière à ce que tout bien ou service ajouté dans la région pour desservir le Projet serait disponible pour d'autres projets industriels à proximité ou ailleurs. De même, la formation et le développement des compétences de la main-d'œuvre associée au Projet sera transférable à d'autres projets à proximité ou ailleurs, et ces travailleurs spécialisés seraient disponibles à d'autres projets à la fermeture.

Il est prévu que les effets environnementaux résiduels positifs du Projet sur un Changement de l'économie soient importants pour la Construction et l'Exploitation, selon l'ampleur des retombées économiques liées au Projet prévues pour ces phases. Durant le déclassement, la remise en état et la fermeture, il y aura des effets environnementaux positifs mineurs sous forme de certains emplois supplémentaires. Toutefois, ces effets environnementaux ne sont pas considérés comme étant importants en raison de l'ampleur réduite des avantages économiques. Tout au long de la durée de vie

du Projet, les avantages économiques seront améliorés par des stratégies de gestion qui accorderont la priorité aux travailleurs et aux entreprises locaux qualifiés pour la fourniture de main-d'œuvre, de biens et de services.

Les effets environnementaux résiduels négatifs du Projet sur un Changement de l'économie lié à l'inflation locale des prix et l'offre locale de biens et de services ont été évalués et ils ne sont pas considérés comme étant importants pour toutes les phases du Projet. Il est prévu que la capacité d'activité économique des économies locale, régionale et provinciale soit en mesure de répondre à la demande de biens et de services du Projet. Alors que le Projet créera d'importants avantages économiques en accordant des contrats à des entreprises à l'intérieur de la ZLE et dans le reste de la province, il est prévu que la demande de biens et de services nécessaires au Nouveau-Brunswick ne puisse pas dépasser l'offre ni entraîner l'inflation des prix ou la pénurie de biens et de services. Cette conclusion a été tirée avec un niveau de confiance élevé parce qu'il est prévu que les effets environnementaux résiduels négatifs soient anticipés et gérés avec succès par SML et les parties prenantes de la collectivité tout au long de la durée de vie du Projet.

Comme on l'a vu dans la section secondaire 8.10.3, les effets environnementaux résiduels négatifs du Projet sur un Changement de la main-d'œuvre durant toutes les phases sont considérés comme étant non importants, avec un niveau de confiance élevé. Bien que le Projet place des demandes sur le marché du travail local, ces demandes ne devraient pas entraîner une inflation salariale ou des pénuries de main-d'œuvre dans d'autres industries.

8.10.6.2 Effets environnementaux résiduels cumulatifs

D'autres projets ou activités qui ont été ou seront exécutés peuvent avoir des effets environnementaux sur la Main-d'œuvre et l'économie qui se chevauchent avec ceux du Projet. Comme on l'a vu ci-dessus, toutefois, alors que d'autres projets ou activités ont le potentiel d'avoir des demandes de main-d'œuvre, aucun d'entre eux ne devrait créer des demandes qui, ensemble avec celles du Projet, dépasseraient la capacité du marché du travail. En outre, tous les autres projets et activités dans la ZRE (passés, présents ou à venir) se traduiront par un certain niveau d'avantage économique pour la province, y compris l'augmentation de l'emploi, du PIB et du revenu ainsi que l'augmentation des revenus provenant de l'impôt sur le revenu, de l'impôt des entreprises et de la taxe foncière qui, lorsqu'ils se chevauchent avec ceux du Projet, contribueront positivement aux effets environnementaux cumulatifs sur la Main-d'œuvre et l'économie. À ce titre, les effets environnementaux cumulatifs résiduels du Projet sur un Changement de la main-d'œuvre et un Changement de l'économie en combinaison avec d'autres projets ou activités qui ont été ou qui seront réalisés sont par conséquent jugés comme étant non importants, et ce, avec un niveau de confiance élevé.

8.10.7 Suivi ou surveillance

Aucun suivi ni surveillance pour vérifier la prévision d'effets environnementaux ou l'efficacité de l'atténuation à l'égard de la Main-d'œuvre et de l'économie n'est nécessaire.